

Éditorial

Les fantômes de la Commune en commun

On a beau embaumer les morts et le passé avec eux, il y a sans cesse et partout des resurgissements de leur vitalité. 150 ans avant nous, il était une fois une expérience de vie en commun dans une ville, des quartiers où hommes et femmes décidèrent d'occuper la démocratie, de défendre la justice et l'égalité pour tout le monde, de reconnaître la légitimité de la parole de chacun et chacune. Loin d'être une résistance sans contradictions ni violence, on y avait d'abord à cœur de ne pas s'approprier ce qui ne nous appartient pas, ou plutôt ce qui appartient à tout le monde, à commencer par l'espace, la parole et la décision. L'Histoire a retenu cette expérience sous le nom de « Commune de Paris », parce que c'est là que ça s'est passé, en 1871.

Portant attention à ce que les morts font faire aux vivants (voir Ludivine Bantigny, p.4), la philosophe Vinciane Despret parle de « prolonger une œuvre ¹ » :

« Les morts prennent souvent soin des vivants par personne interposée », dit-elle. Alors de qui ces communeux-ses et leurs histoires prennent-elles soin ? Qui en est bénéficiaire ? Et qui sont les « personnes interposées » ?

S'inscrire dans les nombreux événements organisés, notamment à Liège, en ces 150 ans de la Commune², c'est d'abord raconter des histoires vécues par des gens ordinaires, les faire exister sans en gommer les aspérités et se laisser affecter par elles, puis les relayer. Parce que peut-être les mort-e-s n'ont-ils/elles pas besoin d'être commémoré-e-s ou remémoré-e-s, mais bien relayé-e-s³. Ne pas en faire un canon ou une bannière pour la pensée, mais une inspiration pour les gens qui, aujourd'hui, luttent ou cherchent l'élan vers un monde plus juste et plus digne. Porter ces histoires comme « des lanternes dans la tête⁴ », c'est potentiellement ne plus regarder de la même manière « le monde comme il va » autour de nous. C'est mettre des obstacles sur la voie du mépris de ceux qui extraient plus qu'ils ne partagent, de ceux qui rêvent de coloniser les territoires du cosmos avant d'avoir appris à mettre la terre, les cheminées et les marmites en commun. Ainsi peut-être est-ce dans ce souci du bien commun que la Commune requiert notre intérêt (voir Olivier Starquit et Jérôme Delnooz en p.5), pour que tous et toutes disposent d'un accès à la connaissance et à sa production, à une alimentation de qualité qui ne détruit pas le vivant sur son passage, à des soins de santé justes et dignes, à du débat conflictuel pour prendre part aux décisions sur ce qui nous concerne en tant que vivants parmi d'autres vivants...

Bien sûr, il y a eu l'écrasement de la « semaine sanglante », et ces occupants méprisés ont été délogés, comme d'autres encore aujourd'hui, des zones à défendre ou grandes avenues parisiennes (voir Henri Deleersnijder et Denis Saint-Amand en p.10). Mais cette histoire est aussi celle d'un espoir de bonheur... « On serait beaucoup plus heureux... » disent les communeux-ses. « Ce soleil tiède et clair qui dore la gueule des canons, cette odeur de bouquets, le frisson des drapeaux, le murmure de cette Révolution qui passe tranquille et belle comme une rivière bleue, ces tressaillements, ces lueurs, ces fanfares de cuivre, ces reflets de bronze, ces flambées d'espoir⁵ » Née du mépris, la Commune est aussi une histoire de lutte lumineuse pour « changer la vie ». Du pire peut certainement sortir le meilleur. Relayer donc... et que la Commune soit plus une étincelle qu'un « astre mort ».

Gaëlle Henrard,
Rédactrice en cheffe adjointe

150 ans
de la
Commune :
Investir la
démocratie



Club des prolétaires, Église Sainte-Marguerite, 36 rue Saint-Bernard, Paris,
© Krasnyi Collective / Never Forget collection

Le « dialogue citoyen permanent » : une première mondiale en Belgique germanophone

Par Rebecca Gebauer, Sophie Devillers et Min Reuchamps

En février 2019, la Communauté germanophone a initié la première innovation démocratique institutionnalisée : le « dialogue citoyen permanent » (*permanenter Bürgerdialog*). Cet engouement pour les processus rassemblant des groupes de citoyens divers pour délibérer de problématiques sociétales, qui se répand maintenant depuis plusieurs décennies, est souvent qualifié de « vague délibérative » (OCDE, 2020).

La Belgique a participé à l'émergence et à l'intensification de celle-ci via l'organisation de plusieurs dispositifs délibératifs (Vrydagh et al., 2020). L'originalité du dialogue citoyen permanent se situe dans son intégration légale au cœur du système politique (Niessen & Reuchamps, 2019). Initié par des décideurs politiques mais géré par des citoyens, le dialogue citoyen permanent a conclu son premier cycle de fonctionnement et a délivré ses premières recommandations au Parlement de la Communauté germanophone en septembre 2020. Au travers de cet article, nous proposons de revenir sur l'avènement de cette première mondiale.

La mise en place du dialogue citoyen permanent s'inspire d'un processus délibératif pilote sur la petite enfance, organisé en 2017. Partant des expériences positives des participants et de l'opinion favorable par rapport à ce processus au sein de la classe politique, le Ministre-Président de la Communauté germanophone a mandaté un groupe d'experts du G1000 et d'experts internationaux afin de développer un modèle destiné à inclure les citoyens dans les décisions politiques. Ce modèle fut dessiné sur mesure pour répondre aux spécificités de la Communauté germanophone, et a pu être affiné par les parlementaires. À l'issue de ces travaux, le 25 février 2019, le Parlement a approuvé à l'unanimité la mise en place du dialogue citoyen permanent.

Le dialogue citoyen permanent est constitué de trois structures : les assemblées citoyennes, un conseil citoyen et un secrétariat permanent. Les

assemblées citoyennes sont composées de 25 à 50 citoyens tirés au sort qui délibèrent pendant plusieurs week-ends afin de rédiger un rapport contenant des recommandations qui sont ensuite adressées au Parlement. Ces assemblées citoyennes sont mises sur pied une à trois fois par an sur demande du conseil citoyen. Ce dernier est composé de 24 personnes recrutées parmi les participants des précédentes assemblées citoyennes. Leur mandat s'étend sur 18 mois, avec un renouvellement d'un tiers des membres tous les 6 mois. Le rôle de cette structure est double. D'une part, le conseil citoyen sonde la population afin d'identifier les sujets qu'elle voudrait voir discutés par les assemblées citoyennes, déléguant ainsi le pouvoir de décision sur l'agenda des discussions à la population. D'autre part, il suit la mise en œuvre par les décideurs politiques des recommandations produites par les assemblées citoyennes. Celles-ci sont contraignantes dans le sens où les décideurs politiques doivent motiver leur décision de les mettre en œuvre ou non. Le secrétariat permanent offre un soutien administratif à ces deux structures. Par exemple, il organise les auditions d'experts lors des assemblées citoyennes, s'occupe de la logistique du tirage au sort de leurs participants, supervise le budget et les relations avec les médias, tout en constituant le point de contact central pour les participants.

¹ Vinciane DESPRET, *Au bonheur des morts. Récits de ceux qui restent*, Paris, La Découverte, 2017, pp.114-115.

² Voir la riche programmation sur la page Facebook « Vive la Commune Vive la Sociale ».

³ Voir Benedikte Zitouni dans « Écoféminismes : la réactivation des joies énergiques », rencontre Point Culture Bruxelles avec Benedikte Zitouni, Isabelle Stengers et Myriam Bahaffou, 16 novembre 2020. En ligne sur le site de www.pointculture.be.

⁴ Gaël FAYE, *Irruption*.

⁵ Cité dans Ludivine BANTIGNY, *La Commune au présent. Une correspondance par-delà le temps*, Paris, La Découverte, pp.196-197.

« Vive la Commune ! La Commune vivait ! »

Une exposition du collectif KRASNYI

Toutes les photos-dessins présentées dans ce numéro sont le fruit du travail du collectif KRASNYI, des photographes, vidéastes et écrivains engagés qui couvrent les mouvements sociaux sur le terrain.

L'exposition est composée de photographies de Karim Brikci-Nigassa des lieux qui ont été importants dans l'histoire de la Commune à Paris. Manu Scordia et Thibaut Dramaix, dessinateurs pour ce projet, interprètent ces images y reconstituant les événements historiques en question. Des explications sociales, politiques et historiques sont rédigées par Sixtine d'Ydewalle. Cette combinaison a pour objectif de vous plonger dans l'ambiance du Paris communal et de vous faire découvrir ou redécouvrir un épisode important de l'histoire ouvrière et sociale de nos régions.

En partenariat avec le Collectif Krasnyi, « Vive la Commune ! Vive la Sociale ! » et Le Comité belge des Amies et Amis de la Commune de Paris 1871.

Infos sur le site www.krasnycollective.com et sur la page Facebook Krasnyi Collective.

Légende des photos présentées dans ce numéro

Textes de Sixtine d'Ydewalle

En p.1 : Club des prolétaires, Église Sainte-Marguerite, 36 rue Saint-Bernard, Paris, ©Krasnyi Collective / Never Forget collection

Si la Commune est connue pour être une expérience de démocratie directe, c'est notamment grâce aux clubs révolutionnaires qui y jouent un rôle fondamental. Apparus pendant les périodes révolutionnaires qu'ont été 1789 et 1848, et ressuscités dès l'effondrement du Second Empire, les clubs, des assemblées regroupant des centaines voire des milliers de personnes dans les églises, marquent l'histoire de la Commune par leur profusion, leur activité politique intense et leur radicalité.

En p.2 : Chute de la colonne Vendôme, Place Vendôme, Paris, ©Krasnyi Collective / Never Forget collection

En défi à l'ère bonapartiste, la Commune fait détruire le 16 mai la colonne Vendôme, ce "monument de barbarie, un symbole de force brute et de fausse gloire, une affirmation du militarisme, une négation du droit international, une insulte permanente des vainqueurs aux vaincus, un attentat perpétuel à l'un des trois grands principes de la République française, la fraternité".

En p.6 : Fraternalisation, Butte Montmartre, Paris, ©Krasnyi Collective / Never Forget collection

Le 18 mars se déroule une nouvelle tentative du gouvernement de réduire Paris par une démonstration de force, en tentant de reprendre les canons de la population parisienne payés par souscription populaire. Le tocsin sonne, le peuple s'éveille, et une foule de femmes, d'enfants et de gardes nationaux arrivent sur la butte qu'ils reconquirent dans la matinée. Le général Lecomte ordonne aux soldats de

la ligne de tirer sur la foule. Or ceux-ci s'y refusent, mettent la crosse en l'air, fraternisent avec la foule et font arrêter Lecomte.

En p.7 : Dernière barricade, Rue Ramponeau, Paris, ©Krasnyi Collective / Never Forget collection

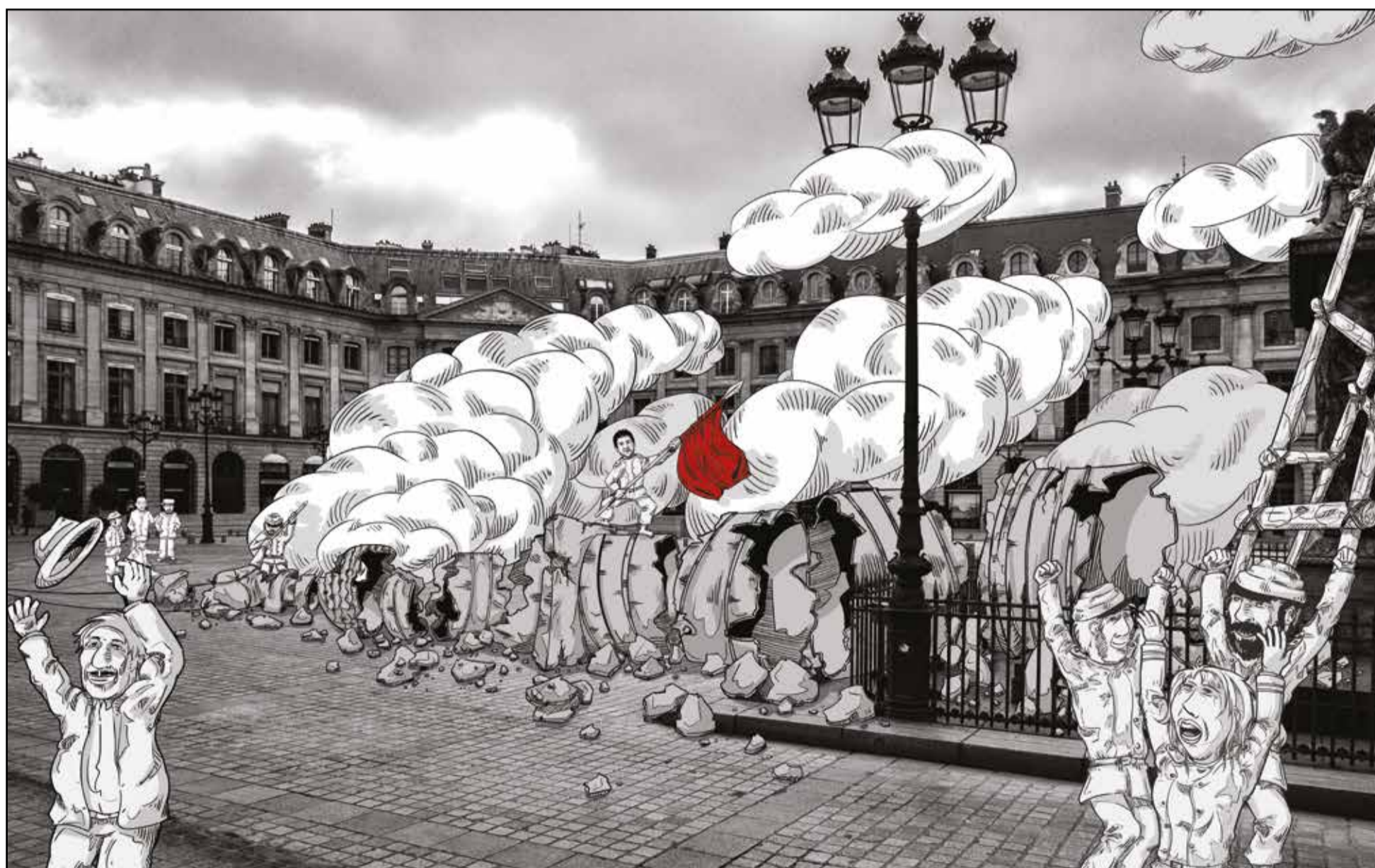
Le 28 mai, Belleville, le dernier bastion communal, est assiégé. À 15h, la dernière barricade à l'angle des rues Ramponeau et de Tourtille tombe. À 16h, c'est le silence.

En p.8 : Proclamation de la Commune, Place de l'Hôtel de Ville, Paris, ©Krasnyi Collective / Never Forget collection

Le 28 mars, les résultats des élections de la Commune sont annoncés et celle-ci est proclamée à l'Hôtel de Ville devant une foule d'environ 200.000 personnes. Les élus présentent une grande diversité professionnelle, dont une trentaine d'ouvriers et artisans et une quinzaine de gardes nationaux.

En p.12 : Répression à Montmartre, Impasse du Tertre, Paris, ©Krasnyi Collective / Never Forget collection

Le 23 mai, dès l'aube, les combats font rage à Montmartre et à midi, Montmartre tombe. La légende raconte qu'une fédérée, voyant son amant tué sur une barricade de Montmartre, revêt son uniforme pour se battre à sa place, et, blessée d'une balle dans la gorge, revint sur le trottoir de l'Impasse du Tertre où elle vivait pour y mourir.



Chute de la colonne Vendôme, Place Vendôme, Paris, © Krasnyi Collective / Never Forget collection

« Occupons-le terrain »

Une Coordination de collectifs citoyens et d'associations pour la préservation des territoires et des ressources

Face à la destruction de plus en plus d'espaces verts où tous les vivants peuvent respirer et se rencontrer, de nombreux collectifs déjà en lutte sur différents territoires se sont rassemblés pour mettre en commun leurs forces et ressources, contre la bétonisation et l'incohérence récurrente

des projets d'aménagement du territoire. De cette coordination vient de sortir une publication d'intérêt public : *Occupons le terrain. Manuel de RÉSISTANCE aux projets inadaptés, imposés & nuisibles !* Un véritable outil pour toutes celles et ceux qui veulent défendre les territoires contre la logique infernale du marché immobilier.

Manuel à télécharger gratuitement sur le site www.occuponsleterrain.be. De nombreuses autres ressources y sont également mises à disposition. Lire également la carte blanche publiée le 25 mars dernier sur <https://plus.lesoir.be>: «Carte blanche: Non à un aménagement du territoire dicté par une logique de profit!»



De la parole aux actes : Halte à la haine sur nos réseaux !

L'histoire nous l'enseigne : la libération des discours de haine précède la violence.

Que ce soit dans des médias généralistes ou sur les réseaux sociaux, la parole haineuse se libère. Et l'histoire ayant l'habitude de se répéter, nous pouvons craindre une augmentation des actes violents contre certaines catégories de la population arbitrairement pointées du doigt. Des actes commis, comme par le passé, par des individus, des groupements, des institutions même. Des actes que certains trouvent déjà normaux, légitimes : ils ne sont que la suite logique des discours banalisés pendant des années.

En acceptant la diffusion des discours de haine, en y participant parfois, nous banalisons cette haine. Nous la rendons acceptable.

Pour éviter les actes violents de demain, les Territoires de la Mémoire appellent chacun et chacune à faire barrage aux discours de haine. Dans les médias, sur les réseaux sociaux et dans nos vies quotidiennes, refusons la stigmatisation, le racisme, les amalgames. Ces propos haineux colportent des idées inacceptables et sont le terreau des injustices et des violences que nous combattons.

Aujourd'hui, les porte-voix de la haine agissent avec un sentiment d'impunité. Il est temps de renforcer les lois sur l'injure, la calomnie et le harcèlement. Elles doivent intégrer la discrimination, le racisme, le sexisme, l'homophobie et la xénophobie comme circonstances particulièrement aggravantes. Loin d'affaiblir la liberté d'expression, les Territoires de la Mémoire y voient des moyens de garantir la sérénité des débats publics et médiatiques en offrant un cadre démocratique à la discussion. Les discours de haine sont inacceptables et doivent le rester.

Une histoire forte d'enseignements

Les discours préparent les actes, l'Histoire nous le montre. En Allemagne, dès 1923, la presse d'extrême droite s'acharne sur les personnes juives et ses opposants politiques. Le plus virulent journal, *Der Stürmer*, multiplie les appels à la haine et les caricatures racistes. Sur sa couverture, le journal affiche la devise « *Les Juifs sont notre malheur* ». Pendant plus de vingt ans, son contenu haineux justifie les pires crimes du régime nazi. Son directeur, Julius Streicher, sera jugé et condamné au tribunal de Nuremberg pour crimes contre l'humanité. « *Dans ses discours et articles, semaine après semaine, mois après mois, il a infecté l'esprit allemand avec le virus de l'antisémitisme et a incité le peuple allemand à une persécution active.* »

En 1994 au Rwanda, les violences terribles dont les citoyens Tutsi furent victimes ne se sont pas produites spontanément : la radio et la télévision avaient préparé le terrain. Dès 1990, la tristement célèbre *Radio Télévision Libre des Mille Collines*, retransmet en boucle des discours de haine, déshumanisant et calomniant toute cette partie de la population et ceux qui leur viennent en aide. Ce matraquage de propagande créera le terreau nécessaire à une épuration ethnique de grande échelle qui durera des mois.

De nos jours encore, les discours de haine inspirent des actes inacceptables. L'idée xénophobe et complotiste du grand remplacement, par exemple, est encore populaire aujourd'hui. Selon elle, la natalité des populations migrant vers les pays occidentaux, notamment musulmanes, condamnerait une hypothétique et supérieure « race blanche » à disparaître, sonnait le glas de la civilisation occidentale. Cette idée naît en France mais elle fera le tour du monde grâce à internet. Le 15 mars 2019,



à Christchurch en Nouvelle Zélande, Brenton Harrison Tarrant prend d'assaut une mosquée, abat 51 personnes, en blesse 40 de plus. Pour expliquer son geste, il publie peu avant un manifeste : *The Great Replacement*.

Des actes inspirés par la haine en augmentation

Chaque année, Unia recense une augmentation des signalements relatifs à des faits potentiels de discrimination et de délits ou de discours de haine. Pour l'année 2019, le centre comptait 8478 signalements pour des faits de discrimination, de messages et d'actes de haine. Cela représentait une augmentation de 13,2% par rapport à 2018, et de 46,7% par rapport à la moyenne des cinq dernières années.

Des demandes à nos institutions

1. Renforcer le cordon sanitaire médiatique en Europe.
La haine n'a pas de place dans les médias.
2. Donner des moyens pour poursuivre la haine en ligne en justice.
La haine doit être poursuivie.
3. Renforcer l'éducation et la sensibilisation à la haine en ligne.
L'éducation est essentielle pour endiguer la haine : <https://www.csem.be/>
4. Imposer un cadre pour les plateformes en ligne pour bloquer et retirer les discours de haine. Facebook, Twitter, Tik Tok, Instagram et consorts doivent prendre toutes les mesures nécessaires

pour endiguer la haine sur leurs médias et communiquer les auteurs aux autorités compétentes pour des poursuites judiciaires.

Que pouvons-vous faire à titre individuel ?

1. Réagissez contre la haine en ligne.
2. Aidez Facebook et Unia à identifier et bloquer un message haineux.
Sur Facebook
Sur Twitter
Sur Instagram
Sur Tik Tok
3. Portez le Triangle Rouge au quotidien.
Porté sous forme d'un pin's, il permet à chacun de rappeler que la plupart des citoyens refusent de céder aux idées haineuses, racistes, sexistes ou liberticides.
www.trianglerouge.be

Les Territoires de la Mémoire sont un centre d'éducation à la résistance et à la citoyenneté créé par d'anciens prisonniers politiques rescapés des camps nazis. Pour effectuer un travail de Mémoire auprès des enfants, des jeunes et des adultes, l'association développe diverses initiatives qui transmettent le passé et encouragent l'implication de toutes et tous dans la construction d'une société démocratique garante des libertés fondamentales.

On ne combat pas le racisme et les discriminations comme on plâtre un bras : en agissant une seule fois. On le combat comme on se brosse les dents : un peu tous les jours, jusqu'au bout.

Signez l'appel pour dire NON au racisme dans le sport !

Le racisme dans le sport est un sujet à la fois ancien et d'actualité. Du sport professionnel à la pratique occasionnelle, de nombreux cas de discrimination restent malheureusement à déplorer.

Or le fait de rejeter un adversaire ou un équipier sur base de son origine ou de ses convictions est à l'opposé des valeurs véhiculées par le sport, comme le respect, le courage, la solidarité et le dépassement de soi notamment.

Afin de sensibiliser le plus grand nombre à ces valeurs positives d'inclusion et de respect, Stop Racism In Sport a décidé d'inviter de très nombreux sportifs à signer un appel visant à s'engager publiquement pour condamner ces comportements. Cet appel a été lancé officiellement le 19 mars 2021, dans le cadre de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale. Les Territoires de la Mémoire et Unia se sont joints à cet appel en invitant le public à porter le Triangle Rouge pour afficher sa résistance aux idées liberticides.

Cet appel public du monde du sport est la première manifestation d'une Association parrainée par Sanae Jah et Axel Witsel.

Signez l'appel sur www.stopracisminsport.org et portez le Triangle Rouge pour résister aux idées liberticides



« Le passé en bandoulière »

Entretien avec Ludivine Bantigny

Ludivine Bantigny est historienne et maîtresse de conférences à l'Université de Rouen. Elle travaille sur les engagements, l'histoire des mouvements sociaux, des insurrections et des révolutions. Elle a publié plusieurs ouvrages sur ces sujets, parmi lesquels *1968. De grands soirs en petits matins* (Seuil, 2018), *Révolution* (Anamosa, 2019) et « *La plus belle avenue du monde* ». Une histoire sociale et politique des Champs-Élysées (La Découverte, 2020). Son dernier livre s'intitule *La Commune au présent. Une correspondance par-delà le temps* (La Découverte, 2021). Nous discutons avec elle de ces fantômes qui ont lutté pour l'égalité et la justice, et dans le sillage desquels s'inscrivent tant d'autres combats aujourd'hui. Pour l'élan...



Ludivine Bantigny © Herve Thouroude

Gaëlle Henrard : Votre livre est exclusivement construit sur base de lettres que vous adressez aux communeux-ses¹, en remontant le fil des événements et en leur racontant les expériences militantes qui s'inscrivent quelque part dans leur sillage. Comment s'est construite cette idée de dialoguer avec les morts de la Commune ? Et qui sont ces correspondants fantômes ?

Ludivine Bantigny : Je voulais prendre au mot Eugène Pottier, auteur de cette formule « la Commune n'est pas morte », expression qui a été d'emblée utilisée par les survivants aux massacres. Leur écrire des lettres m'est apparu comme une manière de rendre vivants et vivantes les protagonistes de la Commune. Au départ, j'avais pensé écrire l'une ou l'autre lettre, notamment à Louise Michel dont la correspondance m'avait impressionnée. La façon dont elle-même et tant d'autres survivants semblaient coexister avec les morts suite au traumatisme de la répression, se sentant comme des « morts-vivants », m'avait paru très évocateur, cette idée d'une sorte de cohabitation entre les vivants et les morts. Et quand j'ai commencé à écrire ces lettres, cela m'est apparu comme le meilleur moyen de soulever des questions très actuelles et de les adresser aux communeux-ses, au travers d'une approche plus personnelle.

J'avais évidemment en tête des thématiques qui me tenaient à cœur : les femmes, l'internationalisme, le travail, la démocratie. D'autres thématiques ont ensuite surgi à la faveur des archives. J'y découvrais une sorte de trésor dans un carton et puis en rentrant je me mettais à écrire une lettre à la personne qui m'avait marquée dans cette trouvaille. J'avais vraiment l'impression de leur parler, qu'ils étaient là, c'était assez exaltant et émouvant. Ça m'a donné beaucoup d'élan. Le sentiment même de leur présence et d'une dette heureuse à leur égard m'a aidé à écrire.

Par ailleurs, je tenais beaucoup aussi à m'adresser à des personnes qui étaient plus ou moins connues, à des protagonistes qu'on pourrait considérer comme ordinaires, dans des vies ordinaires, des gens qui n'ont pas consacré toute leur existence à la chose politique ou au militantisme mais qui, tout à coup, parce que l'événement était là, s'y sont jetés à corps perdus. Je n'aime pas l'idée des anonymes de l'Histoire. Ils ont toujours un nom. Il m'importait surtout de rendre compte de l'effervescence incroyable de ces milliers de personnes qui ont fait exister la Commune. À mes yeux, cette histoire devait être incarnée, écrite du point de vue populaire, puisque spécifiquement pour la Commune c'est une révolution populaire et inédite en tant que prise de pouvoir par des ouvriers, employés, instituteurs, artisans, petits commerçants, artistes, journalistes, qui ne sont pas des professionnels de la politique et qui n'ont aucune prétention à le devenir. Il s'agit de femmes et d'hommes qui font vivre leur quartier et qui parviennent, dans les interstices de leur vie professionnelle, à créer des choses extraordinaires pour le bien commun.

« Les inventions d'inconnu réclament des formes nouvelles. » (Arthur Rimbaud, p. 73)

Gaëlle Henrard : Vous expliquez combien cette révolution, dès le premier jour, recherche la légitimité démocratique et est animée de cette sincérité de la « démocratie vraie » avec toutes les difficultés que cela représente... Vous souhaitez d'ailleurs ne rien en gommer.

Ludivine Bantigny : Ce qui est passionnant, c'est de mettre en lumière les débats à l'œuvre au sein de la Commune



pour éviter de les lisser. On observe parfois dans les milieux politiques engagés une certaine exaltation un peu abstraite de la Commune, dont on aurait retiré les nerfs des conflits qu'elle a connus en son sein même. Or il y a évidemment eu de vrais débats stratégiques. Une première chose tout à fait frappante, c'est cet attachement absolu à la démocratie la plus puissante et le refus catégorique pour les protagonistes de la Commune de prendre des décisions de façon illégitime. Quand les Fédérés s'emparent de l'Hôtel de Ville le dimanche 18 mars, ils veulent immédiatement organiser des élections pour le mercredi et cela a finalement lieu en une semaine ! Ils se questionnent sur le type d'élections et d'élus qui ne pourront être déconnectés des réalités sociales du temps :

une recherche d'ajustement permanent avec le monde social réel dans toute sa complexité. On peut considérer que c'est une forme de démocratie directe. Ensuite ce travail politique s'exerce sous la forme de commissions thématiques qui vont beaucoup s'inspirer de ce qui est proposé dans les clubs populaires, au sein desquels l'ébullition démocratique est incroyable, où les gens se sentent légitimes pour prendre la parole et leur destin en main avec un souci du bien commun. Enfin, les débats portent également sur les conditions de possibilité d'un exercice plein de la démocratie (liberté de la presse, argent de la Banque de France, etc.). Les communeux-ses ne veulent pas accaparer ce pour quoi ils n'ont pas de mandat et ainsi se calquer sur les comportements dénoncés chez leurs adversaires. Pour eux, il s'agit bien d'une révolution communale qui ne prétend en aucun cas se substituer au pays.

Cette *praxis*, avec toutes les aspérités du réel, alimente la réflexion sur la dynamique démocratique aujourd'hui. Il me semble important de souligner tous ces débats et divergences pour ne pas avoir une image complètement idéalisée et mythifiée de la Commune. La révolution n'est ni un grand jour, ni un grand soir : elle se construit.

« Si nous agissons comme nos adversaires, comment le monde choisira-t-il entre eux et nous ? » (André Léo, communeuse, écrivaine et journaliste, p. 81)

Gaëlle Henrard : Les épisodes révolutionnaires sont souvent récupérés par les régimes officiels lorsqu'ils reprennent la main, avec à l'appui une réorientation du récit historique. Vous avez cette belle formule : « la durée accueille la légitimité en lui ouvrant les bras », ou « quand c'est loin, tout est pardonné (et réapproprié) ». À l'inverse, vous dites également que « les spectres persistent et résistent », que « le passé est récalcitrant, il refuse de se faire embaumer ». Ce double mouvement est intéressant.

Ludivine Bantigny : C'est un beau rapprochement en miroir, en effet, et c'est vrai qu'on a pu le voir pour d'autres événements révolutionnaires ou d'aspiration révolutionnaire. J'ai eu l'occasion de travailler sur Mai 68 et dans ce cas, comme dans celui de 1871, ce qui m'a aussi poussé à y travailler comme historienne engagée, ce sont les récits qui en sont faits et qui parfois confinent au délire tellement c'est en contradiction avec la réalité même de l'événement. Il est donc nécessaire de revenir aux gens qui font l'événement, qui le vivent, et de prêter attention à leur projet, leurs espoirs, leurs méthodes, et aux expériences partagées. Donc ce n'est pas toujours de la récupération mais d'avantage parfois une manière de lisser les aspérités d'une expérience. Après bien sûr, on a pu voir des gens de droite, tels que Jean Tiberi, Christian Poncelet ou les lectrices de *Ma-*

dame Figaro, prétendre rendre hommage à la Commune ou à Louise Michel, alors même que ceux qui se révoltent aujourd'hui sont d'emblée jetés dans un discrédit extrêmement méprisant, une condescendance de classe ignoble, et je pense évidemment au soulèvement populaire des Gilets jaunes. On parle ainsi beaucoup des « casseurs ». Cela m'intéressait de retourner ce mot en l'utilisant par exemple pour désigner ceux qui ont détruit la Bastille en 1789. Les appellerait-on des casseurs aujourd'hui ? Non, on en fait un événement mythique au fondement même de notre République. C'est pour cela que l'Histoire et l'inversion des points de vue sont décidément nécessaires, y compris pour nos engagements politiques.

Gaëlle Henrard : Dans votre première lettre, vous dites à Louise Michel : « on parle à nouveau des communs ». Et vous tissez des fils entre la Commune, le communalisme de Bookchin, les révolutions au Chiapas et au Rojava, les Gilets jaunes. Quelle est la trame politique de cette grande tapisserie ?

Ludivine Bantigny : Ce qui est magnifique quand on a la chance de pouvoir passer du temps avec le passé, sans fétichisme aucun et en vivant vraiment au présent, c'est de dégager les liens, même s'il n'y a pas forcément de généalogie. C'est aussi faire en sorte que la Commune ne soit pas un astre mort, une affaire classée, et lui rendre hommage en lui montrant qu'on ne cède pas et qu'on continue de proposer des alternatives à un monde d'oppression et d'exploitation. Certes, la Commune a été un écrasement, une répression sanglante, mais les communeux-ses ne sont pas morts pour rien. Ils sont les auteur-riche-s d'une démonstration : ils ont expérimenté et donné à voir que d'autres possibilités existaient. Et c'est ce qui se passe au Chiapas, au Rojava, dans les ZAD et partout où il y a des resurgissements. Leurs points communs : la dimension populaire, démocratique, émancipatrice et la volonté de trouver d'autres voies que celle du joug capitaliste. Une autre dimension présente dans toutes ces situations est la préservation du vivant : regarder autrement ceux qui nous entourent, avoir un respect pour toutes les créatures vivantes.

Gaëlle Henrard : Parmi les revendications de tous ces mouvements, il y a cette volonté de changement de cadre. On veut pouvoir le repenser, et penser *en dehors*, ré-interroger les codes de la démocratie représentative et institutionnelle, ce à quoi est souvent opposé... un rappel au cadre établi.

Ludivine Bantigny : Bien sûr, et c'est aussi une injonction à la résignation : il n'y pas d'autre cadre possible, il n'y a pas d'alternative. Et c'est pour ça, une fois encore, que l'Histoire nous est très utile. Le politiste Samuel Hayat a écrit au sujet de la révolution de 1848, qu'il y avait vraiment eu deux chemins vers la démocratie, tout aussi praticables l'un que l'autre : une démocratie directe, populaire, ouvrière ; l'autre bourgeoise et représentative. Une des deux voies a été abandonnée et l'Histoire n'en a retenu qu'une en considérant qu'il fallait occulter et oblitérer l'autre. La Commune est aussi là pour nous montrer que même dans des conditions effrayantes (guerres, misère absolue), les gens ont mis en œuvre des projets qu'on nous dit impossibles aujourd'hui.

¹ « "Communards" est devenu, si on peut dire, commun. Mais ce n'est pas un mot de vous : c'est celui de vos adversaires et plus encore de vos ennemis. (...) Ce mot donc, "communard", lancé tel un crachat, je ne l'emploierai pas. (...) Alors ici, vous serez les communeuses et communeux. Les "braves communalistes" comme l'écrivait Lissagray. » (Ludivine BANTIGNY, p.17-21)

Comme évoqué ailleurs dans ce numéro, nous fêtons cette année les 150 ans de la Commune de Paris. Au cours des 72 jours de sa brève existence, cet événement a été un grand moment d'innovation sociale et politique¹.

En effet, la Commune a, entre autres, tenté d'universaliser la propriété et le pouvoir comme le stipule l'adresse à la population de la Commune de 1871, ce qui se traduira, concernant la question de la propriété, par « la remise générale aux locataires des termes d'octobre 1870, janvier et avril 1871 [et par] le décret du 24 avril [qui] prévoit la réquisition des logements vacants abandonnés par ceux qui ont fui la capitale depuis le 18 mars² ». Et sur le plan politique, la Commune se manifesta par la prolifération d'un grand nombre de clubs et d'assemblées populaires, et surtout par ses recommandations stipulant que « les membres de l'assemblée municipale sont sans cesse contrôlés, surveillés, discutés par l'opinion, sont révocables et responsables », comme le mentionne le Journal officiel des 25 et 27 mars³.

Ces deux axes – la propriété et le pouvoir – rejoignent un questionnement contemporain par le biais de la théorie des communs, comme nous le développerons plus loin. Mais avant, il s'agit d'explorer l'idéologie propriétaire, ce à quoi s'attelle le philosophe français Pierre Crétois dans son dernier opus, *La part commune, Critique de la propriété privée*⁴.

Pierre Crétois s'attaque en effet à l'idée bien ancrée (et bien encrée également !) selon laquelle la propriété est un droit naturel fondamental. Ou pour le dire autrement, il déconstruit le paradigme propriétaire, soit les « justifications élaborées de l'existence d'un droit de propriété absolu de l'individu sur les choses, qui ne tolérerait de limitations qu'à la marge. Ces justifications, se décomposent en cinq idées forces : l'idée que la propriété individuelle est un droit naturel, qui découle du travail individuel, récompense donc le mérite individuel, suppose une liberté d'action absolue et qui ne permet par conséquent aucune interférence⁵ ». Ces postulats nient le volet contractualiste indubitablement lié aux droits de propriété et la part commune dans la définition de ces droits. Et sur cette base, Pierre Crétois développe alors une conception de la propriété, élaborée autour de la notion de l'accès. Ainsi, contre l'appropriation et l'accumulation sans limites, il « développe un concept de propriété partagée, dont l'institution seule est susceptible de nous faire retrouver notre part commune. Les choses naturelles et humaines ne peuvent être accaparées sans mesure ni conscience politique : elles sont des lieux de rencontre et de partage, dont l'accès doit être garanti à tous⁶ ».

L'auteur propose dès lors de « distribuer à tous un minimum de propriété sous la forme de droits-créances (propriété sociale)⁷ », ainsi que d'autres droits partiels : droit d'accès, droit de tirage, droit de gestion⁸. Cette approche qui met à mal l'esprit propriétaire montre que, de ce fait, les différentes formes d'appropriation peuvent de moins en moins être pensées comme des droits souverains de l'individu et des droits de se séparer des autres. On peut au contraire, de plus en plus, les penser comme des modalités du commun⁹, ce dernier étant alors défini comme l'existence « de choses et de processus sociaux qui ne se laissent pas expliquer ou réduire au phénomène de l'avoir¹⁰ ».

Propriété, pouvoir et commun

Dans son livre *La pandémie, l'Anthropocène et le bien commun*¹¹, Benjamin Coriat – économiste et philosophe français – développe une réflexion qui fait écho à celle de Crétois en de nombreux points. Il ouvre néanmoins largement la focale en défendant la thèse que le contexte actuel de pandémie est articulé à l'« Anthropocène », ou plus exactement à sa forme « Capitalocène » : c'est-à-dire un âge géologique impacté par le mode de production et de consommation capitaliste, reposant sur un droit de propriété privée *exclusive* et *absolue* par lequel les ressources humaines et non- humaines sont accaparées et exploitées de manière exponentielle, à

travers l'« extractivisme ». Les conséquences sont alors inévitables : destruction d'écosystèmes, dérèglement climatiques et... multiplication de zoonoses. Face à l'accélération et l'amplification de ces menaces, Coriat mobilise le récit des « communs », un paradigme¹² qui peut contribuer à impulser une « bifurcation » transformatrice à notre économie, tout en induisant un renouveau radical de la démocratie et des expressions de son exercice qui irait « dans le sens d'une désépécialisation de la chose politique redevenue bien commun¹³ ».

Tout au long de son propos, l'économiste illustre en quoi le modèle dit des « communs » est fort de potentialités, car il permet d'associer théories et exemples d'initiatives concrètes – passées ou présentes – sur des strates micro-locales et macro-globales et en recouvrant de nombreuses sphères de la vie.

Comme fil conducteur, Coriat reprend les travaux de l'économiste-politologue Elinor Ostrom, et de ses confrères et consœurs, qui depuis les années 1980 ont effectué de multiples études de cas de « communs » dans le monde et les ont théorisés de la sorte : une configuration dans laquelle un « réservoir commun de ressources » très diversifiées (naturelles, matérielles : bois, lacs, animaux, océans, climat ; mais aussi immatérielles telles que les savoirs et les connaissances, le numérique) est intégré dans un système partagé assurant, d'une part, un accès universel à celui-ci au moyen d'un droit de propriété *inclusif*, et d'autre part, sa gouvernance décentralisée et horizontale par une communauté d'habitants.e.s. Cette dernière, de par son ancrage local, serait la plus à même d'exploiter efficacement les ressources en forgeant collectivement ses propres « règles émergentes » (parmi lesquelles des limites et sanctions), à renégocier en permanence.

Le « commis de confiance »

Afin de nourrir cette piste « auto-délibérative », l'auteur évoque le principe du « commis de confiance » qui a été abondamment utilisé au cours de l'histoire, de la Rome antique au Moyen Âge, ainsi que durant les États Généraux en France et la Commune de Paris¹⁴. Le point clé de ce mode d'élection est que le groupe mandant demeure *souverain* dans ses décisions par rapport au mandataire qu'il désigne, et peut le destituer à tout instant. Se saisir de ces modes de gouvernance anciens permettrait, selon Coriat, de réinjecter davantage de démocratie directe. Le passage à l'« échelle supérieure » (régions, pays) pourrait se jouer sur différents niveaux. Le dispositif de la « convention citoyenne », mis en œuvre de nombreuses fois – dont récemment avec la grande Convention citoyenne sur le climat en France – peut également être inspirant pour une approche politique plus participative dans une démocratie représentative. Les communs, associés à ces techniques, se présenteraient « comme des bancs d'essai privilégiés¹⁵ ».

À côté de la propriété, il faut également mettre en exergue la dimension primordiale des droits d'usage *partagés*, qui ont connu des précédents légaux potentiellement utiles aujourd'hui¹⁶. En Italie, dans les années 2000, des juristes et politiques – alliés des mouvements activistes qui luttent contre la privatisation de l'eau – ont élaboré une définition juridique des biens communs, et l'ont faite entrer dans la loi. Sur base d'un principe *usi civici* (usages civiques) datant du Moyen Âge, une protection juridique a été donnée à l'eau, mais pas uniquement. Selon cette acception, les communs seraient « les choses qui expriment des utilités fonctionnelles à l'exercice des droits fondamentaux ainsi qu'au libre développement de la personne¹⁷ ». Cela rend possible une extension des domaines couverts, notamment ce qui a trait aux droits sociaux.

Au sein de nos démocraties contemporaines, les

services publics ont occupé institutionnellement le rôle d'exécutants de ces droits fondamentaux. Pourtant, d'après Coriat, ces derniers seraient arrivés « au point de rupture¹⁸ ». Et l'auteur de plaider pour une redéfinition-revitalisation des services publics à travers des « communs sociaux » qui garantirait la fourniture de services de bases à tous, équitables, continus, tout en permettant à des travailleur.euse.s, syndicalistes, citoyen.ne.s, scientifiques, fonctionnaires... de se charger de leur gestion effective, ou d'en conférer la responsabilité à une administration étatique au moyen d'un mandat strict et contrôlé. Il serait alors possible de demander aux citoyen.ne.s quels secteurs définir comme « hors-marché » en recourant, par exemple, à la notion juridique romaine de *res publicae* qui inscrit dans le marbre l'inaliénabilité des « choses » (*res*) relevant de « l'intérêt général » (*publicae*). Cela dans le but de favoriser la préservation et la reproduction des ressources pour le futur.

En définitive, que ce soit lors de la Commune de Paris, sur la ZAD de Notre-Dame-des-Landes¹⁹, ou dans un « chantier » de régénération du service public de la santé en pleine période de pandémie, les communs apparaissent comme une voie vivifiante à suivre pour créer une « nouvelle manière d'habiter le monde, de s'y lover, pour le préserver et par là même d'assurer notre propre survie²⁰ ».



1 NdlR : S'il est indéniable que la Commune de Paris fut une expérience particulièrement innovante, notamment en termes de démocratie directe, il n'est pas inutile de préciser que bon nombre de formes de délibération citoyennes l'avaient précédée dans l'Histoire, justement et en particulier au niveau des communes, en Belgique et un peu partout en Europe. La période médiévale est riche d'exemples d'assemblées délibératives citoyennes, dont le champ d'action touchait tant la dimension contractuelle de la propriété que la répartition du pouvoir local (dont il est question dans le présent article). À cet égard, la Commune de Paris peut également s'analyser comme une réaction populaire face à l'État jacobin français et son centralisme politique, toujours très présent aujourd'hui comme en témoigne la quasi-impossibilité de développer la démocratie locale dans l'Hexagone. Sur ces sujets, voir notamment : DUPUIS-DÉRI, Francis, « Démocratie médiévale. Assemblées d'habitants, commun et utopie », *Tumultes*, 2017/2 (n° 49), pp. 139-156 ; et DESAGE Fabien, GUÉRANGER David, « La démocratie locale, ils n'en ont pas voulu », *Mouvements*, 2014/1 (n° 77), pp. 145-156.

2 Laure GODINEAU, « Une rupture avec le "vieux monde" » in *Politix : La Commune, une histoire en commun*, Hors-série n° 73, février-mars 2021, p.13.

3 Cette mesure sera étendue ultérieurement à l'ensemble des postes de la fonction publique. Voir Yohan DUBIGEON, *Démocratie des conseils : Aux origines modernes de l'autogouvernement*, Paris, Klincksieck, 2017, pp. 109-110.

4 Pierre CRÉTOIS, *La part commune, Critique de la propriété privée*, Paris, Éditions Amsterdam, 2020.

5 Marc GOETZMANN, « L'idéologie propriétaire », <https://laviedesidees.fr/>.

6 Entretien avec Pierre CRÉTOIS sur <https://www.humanite.fr>.

7 Pierre CRÉTOIS, *op. cit.*, p.122.

8 Lorsqu'un bien est la propriété de tous, les usagers disposent du droit d'y accéder (droit d'accès) et d'utiliser le bien (droit de tirage) et ces droits s'accompagnent de l'obligation de l'entretenir : au bout du compte, nul n'est propriétaire au sens plein mais chacun a des droits (selon le modèle des *Common-Pool Resources* d'Elinor Ostrom).

9 Entretien avec Pierre CRÉTOIS sur <https://www.canal-u.tv>.

10 Pierre CRÉTOIS, *op. cit.*, p.17.

11 Paru aux éditions Les Liens qui Libèrent. Voir également Benjamin CORIAT (dir.), *Le retour des communs : la crise de l'idéologie propriétaire*, Paris, Les Liens qui Libèrent, 2015.

12 Pour en savoir plus sur ce courant intellectuel qui œuvre à la réhabilitation/réactualisation des « communs », voir, dans notre revue : Olivier STARQUIT, « Le commun : un cadre pour sortir du cadre ? », n°73. Et Jérôme DELNOOZ, « Au-delà du capitalisme : voyage au sein des communs », n° 81, 82 et 83.

13 Ludvine BANTIGNY, « Du joli mai aux gilets jaunes » in *Politix : La Commune, une histoire en commun*, Hors-série n° 73, février-mars 2021, pp.41-42.

14 Florence GAUTHIER, « Commune de Paris : l'élection des mandataires du peuple. 26 mars 1871 », juillet 2016. Voir en ligne <https://www.lecanardrépublicain.net>.

15 Benjamin CORIAT, *op. cit.*, p. 140.

16 Comme expliqué plus haut, nous voyons que l'universalité des droits et de la propriété revendiquée par la Commune renvoie à bien des égards aux communs.

17 Benjamin CORIAT, *op. cit.*, p. 114.

18 Benjamin CORIAT, *op. cit.*, p. 134.

19 François de Beaulieu, membre des Naturalistes en lutte, montre que le « commun » est historiquement présent à Notre-Dame-des-Landes : voir <https://www.eco-bretons.info> et <https://reporterre.net>.

20 Benjamin CORIAT, *op. cit.*

L'adjectif qualificatif « commun.e » vient du latin *communis*, formé du préfixe *com-* (avec) et d'une racine dérivée du substantif *munus* (« devoir », « office », « emploi », « fonction », « tâche ») issu d'une racine indo-européenne *mei* signifiant « changer », « aller », « échanger », et dont les dérivés se réfèrent aux échanges de biens et services dans une société selon les lois et les règles établies (Source : <https://fr.wiktionary.org> ?) .

Le premier conseil citoyen fut réuni à l'été 2019, et lança son appel au sein de la population en vue de déterminer l'agenda des assemblées citoyennes. Il fut ensuite procédé à un filtrage des suggestions pour s'assurer qu'elles entraient bien dans les compétences de la Communauté germanophone. Elles furent ensuite filtrées à nouveau pour ne retenir que celles ayant récolté 100 signatures. Le conseil citoyen, parmi les suggestions remplissant ces critères, posa son choix sur le sujet « Les soins nous concernent tous ! Comment améliorer les conditions des travailleurs et des patients ? ».

La première assemblée citoyenne s'est réunie une première fois en mars 2020 puis a vu ses réunions

Le succès du processus ne pourra être évalué qu'à l'aune de l'engagement des décideurs politiques.

interrompues par la pandémie de Coronavirus et les mesures sanitaires restreignant les regroupements de personnes. Elle a repris ses travaux en septembre 2020, pour trois week-ends de délibération. Les mesures sanitaires ont imposé des restrictions quant au nombre de personnes pouvant interagir en face à face, et au nombre d'experts pouvant être auditionnés. Malgré ces conditions particulièrement difficiles, les participants ont travaillé de manière positive et sérieuse et ont pu identifier quatre sous-thèmes pour lesquels ils souhaitaient formuler des recommandations plus précises. Celles-ci, une fois formulées, furent compilées dans un rapport adressé au Parlement.

À l'issue de cette première assemblée citoyenne, ses

membres furent appelés à prendre la place de ceux du conseil citoyen, engendrant ainsi sa première rotation en vue du suivi des recommandations auprès des décideurs politiques. Ceci montre à quel point le conseil citoyen jongle entre plusieurs tâches, particulièrement si plusieurs assemblées citoyennes sont organisées durant la même année. En octobre 2020, la première assemblée citoyenne a présenté ses recommandations lors d'une réunion publique conjointe, en présence de parlementaires et de participants. À l'issue de cette réunion, une autre s'ensuivit, lors de laquelle les parlementaires ont réagi aux recommandations et ont échangé avec les participants. Lors de ces échanges, les parlementaires semblaient clairement avoir la main sur les débats, et les citoyens se sentaient visiblement moins à l'aise d'exprimer leurs opinions et de réagir aux commentaires des élus. À l'avenir, il faudra donc veiller à ce que ce rôle de suivi des recommandations par les citoyens bénéficie de tout le soutien nécessaire à son bon déroulement.

La Commune de Paris : une histoire encore bien vivante

Par Julien Dohet

En 1871, durant 72 jours la Commune de Paris a tenté, dans un contexte difficile, de concrétiser les utopies du mouvement ouvrier¹. Du 18 mars au 28 mai, le peuple de Paris s'est autogouverné et a pris une série de mesures emblématiques qui, aujourd'hui encore, sont soit novatrices, soit au cœur de débats de société.

Comprendre la Commune, ses espoirs et ses tentatives de réalisations, c'est se replonger dans une histoire bien plus longue, à laquelle les Communards firent constamment référence voire à laquelle nombres d'entre eux participèrent. C'est évoquer 1789, et plus encore 1793, ainsi que tous les espoirs et changements qui en découlent.

L'avènement

Si 1789-1793 est une première référence incontournable, la révolution de juin 1848 en sera une autre plus importante encore de par la participation de nombreux futurs membres de la Commune aux barricades de ce mouvement, qui se voulait la prolongation de celui de février ayant mis fin à la Monarchie de Juillet. Mais la révolution de juin 1848 sera réprimée dans le sang par la jeune IIe République, le drapeau tricolore prenant le

dessus sur le drapeau rouge, la république bourgeoise sur la république sociale... 1871 fut donc vécu par beaucoup de Communards comme une revanche.

Enfin, comprendre la Commune de Paris, c'est aussi se souvenir que, depuis décembre 1851, la France est dirigée par Napoléon III. Ce dernier est entré en guerre contre la Prusse le 19 juillet 1870. Après la défaite de Sedan, sous la pression populaire, l'Hôtel de Ville de Paris est envahi le 4 septembre et la République proclamée. Dès le lendemain se forme un « Comité central des vingt arrondissements » qui, le 15 septembre, publie la première « affiche rouge » réclamant la guerre à outrance et la levée en masse. Nombre de dirigeants de la Commune seront issus de ce comité. Quatre jours plus tard les Prussiens entament le siège de Paris. Le mois d'octobre voit s'enchaîner les défaites militaires. Le 31 octobre, une insurrection occupe l'Hôtel de Ville, mais le mouvement échoue. Le 6 janvier une deuxième affiche rouge est publiée. Celle-ci appelle à la formation de la Commune. Quinze jours plus tard, des gardes nationaux libèrent les insurgés du 31 octobre et le lendemain, 22 janvier, lors d'une nouvelle tentative de prendre l'Hôtel de Ville de Paris, on déplore plusieurs morts. La répression qui suit frappe six journaux qui sont interdits.

Un mois plus tard, le 24 février (anniversaire de la proclamation de la IIe République en 1848), deux mille gardes nationaux représentant l'immense majorité des bataillons se réunissent et constituent la « Fédération Républicaine de la Garde nationale », prenant le nom

de « Fédérés ». Une manifestation avec drapeau rouge et cris de « Vive la Commune » s'ensuit. C'est de cette fédération que sera issu, le 15 mars, soit trois jours avant le début officiel de la Commune, le Comité central de trente-cinq membres qui sera une des deux têtes de l'insurrection. Les Fédérés militent pour la fin de l'armée permanente et pour pouvoir élire leurs officiers qui seront révocables. Un principe qui ne facilitera pas forcément le bon déroulement des opérations militaires.

Le 28 février, le gouvernement élu le 8 février et dont l'immense majorité est monarchiste signe l'armistice aux conditions sévères. Si l'assemblée est majoritairement réactionnaire, les élus de Paris sont, quant à eux, largement républicains voire socialistes. Une division qui ira en s'accroissant avec les premières décisions prises par le gouvernement d'Adolphe Thiers.

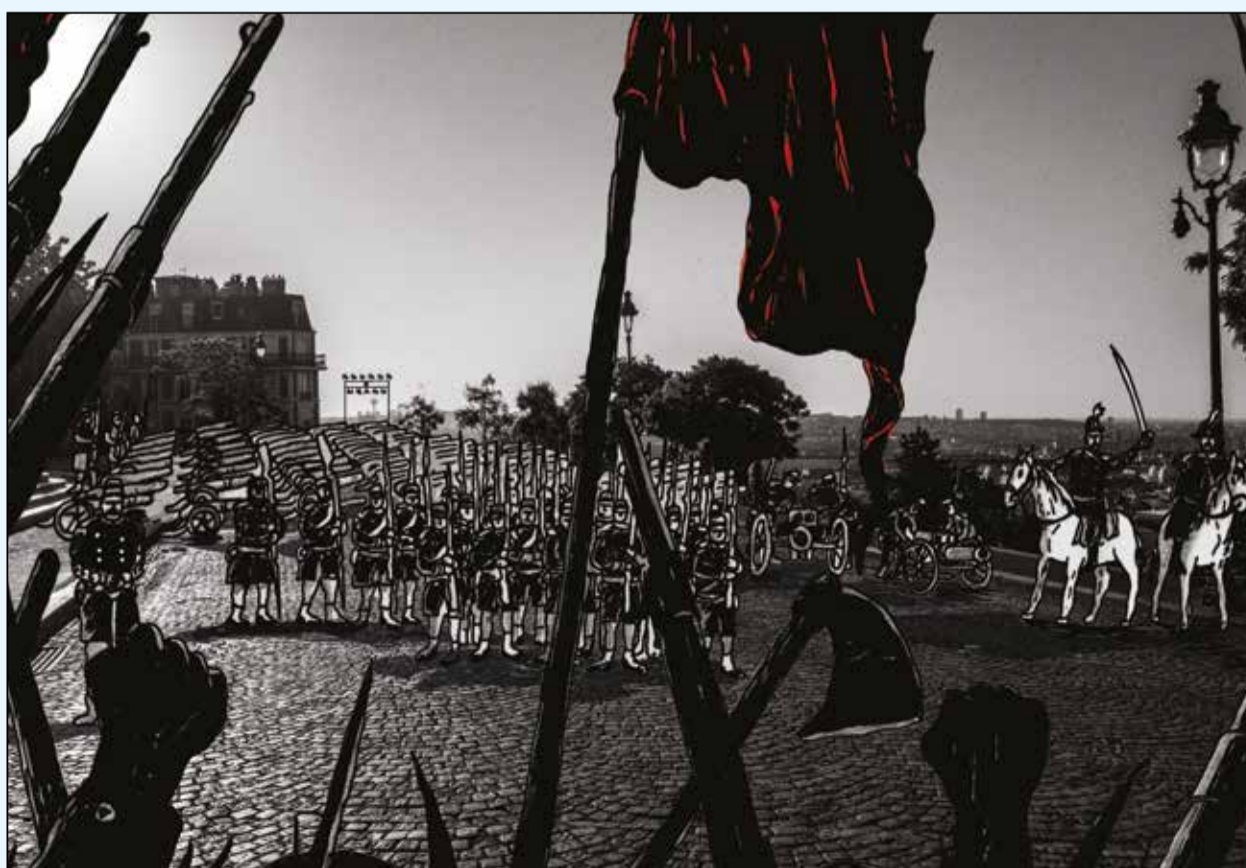
Celles-ci touchent en effet les Parisiens de plein fouet avec la suppression de la solde journalière des gardes nationaux (seul moyen de subsistance pour beaucoup de familles). Une mesure qui est aggravée par la fin du moratoire sur les loyers et échéances commerciales, mis en place au moment du siège. De plus, symboliquement, l'assemblée décide de siéger à Versailles, lieu de la Monarchie, et non à Paris, lieu de la République.

La ville de Paris, qui a voulu résister à outrance, est un volcan qui gronde et que la moindre étincelle peut faire exploser.

Cette étincelle, ce sera la décision du gouvernement de récupérer les canons payés par souscription populaire et que le Peuple de Paris considère dès lors comme sa propriété. Mal préparée, l'opération prend du retard et l'alerte est donnée. La population se rassemble et, avec la Garde nationale, protège les canons de Montmartre. Le général Lecomte à la tête de l'opération ordonne à ses troupes de faire feu sur la foule... mais ses soldats mettent crosse en l'air et fraternisent avec le peuple. Lecomte est arrêté et fusillé, tout comme le général Clément Thomas, qui avait participé à la répression sanglante de 1848, et est reconnu par la foule. Partout dans Paris, la troupe fraternise et des barricades sont dressées. Thiers préfère quitter Paris avec son gouvernement et rejoindre l'assemblée monarchiste à Versailles. Le soir du 18 mars, le Comité central de la Garde nationale contrôle la ville de Paris. Il prend immédiatement des décisions importantes, significatives du sens de la Commune : interdiction de l'expulsion des locataires, mesures sur les échéances commerciales, suppression de l'armée au profit d'une milice nationale, et surtout convocation d'élections pour la Commune.

Organisés sous le nom des « Amis de l'Ordre », les opposants à la Commune tentent une contre-insurrection en organisant une manifestation le 22 mars vers la place Vendôme, siège du Comité central. L'affrontement fait de 15 à 30 morts.

Le 28 mars, ce sont 200.000 personnes qui assistent sur la place de l'Hôtel de Ville à l'annonce des



Fraternisation, Butte Montmartre, Paris, © Krasnyi Collective / Never Forget collection

L'existence de ce premier processus délibératif institutionnalisé n'a pas uniquement impacté les politiques publiques et le fonctionnement des institutions de la Communauté germanophone. En effet, il a eu des répercussions bien au-delà en inspirant d'autres institutions à également institutionnaliser de telles pratiques. En décembre 2019, c'est ainsi au tour du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale de modifier son règlement pour autoriser la mise en place de commissions délibératives composées d'élus et de citoyens tirés au sort (REUCHAMPS, 2020). Le même type de dispositif fut aussi institué par le Parlement francophone bruxellois. Si le caractère « mixte » de ces assemblées est largement inspiré de la *Constitutional Convention* irlandaise, il s'agit du premier dispositif de ce type à être entériné dans la loi. En 2020, le Parlement de Wallonie a également voté en faveur de la mise en place d'un tel dispositif.

Même si le dialogue citoyen permanent entre dans sa troisième année d'existence, il est encore trop tôt

pour en évaluer les résultats, dans la mesure où il doit encore achever son cycle complet de fonctionnement, de la mise à l'agenda à l'implémentation des recommandations, en passant par les délibérations sur les solutions. La réponse définitive des décideurs politiques sur les recommandations issues de cette première assemblée citoyenne est attendue pour juin 2022. En revanche, on peut déjà observer des avancées intéressantes, notamment, comme indiqué ci-dessus, en termes d'influence sur la mise en place de tels dispositifs par d'autres institutions. Aussi, le fonctionnement et la structure du dialogue citoyen permanent semble bien fonctionner. Par-dessus tout, les citoyens semblent graduellement développer une réelle maîtrise du processus. Toutefois, le véritable succès du dialogue citoyen permanent ne pourra être évalué qu'à l'aune de l'engagement des décideurs politiques par rapport à ses recommandations et au soutien populaire pour ces mesures une fois implémentées. Dans tous les cas, nul doute que des temps passionnants nous attendent.

Références

NIESSEN, C., & REUCHAMPS, M. (2019). « Le dialogue citoyen permanent en Communauté germanophone ». *Courrier hebdomadaire du CRISP* (2426), 5-38.

OECD (2020). *Innovative Citizen Participation and New Democratic Institutions: Catching the Deliberative Wave*, <https://www.oecd-ilibrary.org/governance/innovative-citizen-participation-and-new-democratic-institutions_339306da-en> [accessed 26 February 2021].

REUCHAMPS, M. (2020). « Belgium's experiment in permanent forms of deliberative democracy ». *ConstitutionNet*, 1-9, <<http://constitutionnet.org/news/belgiums-experiment-permanent-forms-deliberative-democracy>> [accessed 26 February 2021].

VRYDAGH, J., DEVILLERS, S., TALUKDER, D., JACQUET, V., & BOTTIN, J. (2020). « Les mini-publics en Belgique (2001-2018) : expériences de panels citoyens délibératifs ». *Courrier hebdomadaire du CRISP*, 2477-2478, 5-72.

résultats des élections (qui se sont tenues le 26) des représentants de la Commune et à la proclamation officielle de cette dernière. Parmi eux : Léo Frankel, un geste politique fort car n'ayant pas la nationalité française, son élection représente l'inscription dans les faits des principes de République Universelle qu'incarne le drapeau rouge. Il en sera de même du rôle de nombreux officiers principaux de la Commune, notamment d'origine polonaise comme Dombrowski ou Wroblewski. Une présence étrangère à des postes clés qui, ajouté au rôle de l'AIT (1^{ère} Internationale), sera utilisée et gonflée par la propagande anti-communarde pour qualifier la Commune de complot de l'étranger. Malgré l'installation à partir de la proclamation de la Commune le 28 mars d'un pouvoir civil élu qui se dote d'un comité exécutif et de neuf commissions spécifiques, le Comité central de la Garde nationale reste en place pour les questions militaires. Ce pouvoir bicéphale sera source de nombreuses tensions. La fin mars est également marquée par des « Communes », vite écrasées, en province. L'espoir d'une extension de la Commune en dehors de Paris s'évanouit. Des élections complémentaires pour remplacer des élus démissionnaires, notamment ceux issus des quartiers bourgeois opposés à la Commune, seront organisées le 16 avril.

La répression

Alors que la Commune ne veut pas déclencher de guerre civile et se concentre sur son organisation politique, Thiers réorganise son armée. Après avoir gagné du temps avec de fausses négociations, les Versaillais passent à l'attaque le 2 avril, exécutant les Fédérés fait prisonniers. L'offensive suscite une réaction spontanée du peuple parisien. Mal préparés, les Fédérés sont mis en déroute les 3 et 4 avril. Cette sortie est marquée par l'exécution des prisonniers. La Commune répondra le 5 avril par un décret sur les otages qui ne sera jamais officiellement appliqué. Dès ce moment, la Commune est contrainte à une guerre défensive. Le 11 avril, alors que Versailles passe à l'offensive, se constitue l'Union des femmes pour la défense de Paris. Le même jour, la franc-maçonnerie envoie une délégation à Versailles pour faire cesser les hostilités. Cette initiative, comme les suivantes, sera un échec.

La Commune sera dès le début du mois d'avril soumise à une tension militaire importante dont dépend sa survie et qui provoquera tensions et dissensions en son sein. Notamment lors de la création du Comité de Salut public le 1er mai. Une opposition, dite de la Minorité, publie le 16 mai un Manifeste qui dénonce un pouvoir virant à la dictature. Poussés par leur base, les membres de la Minorité reviendront siéger le 21 mai... jour de l'entrée des Versaillais dans Paris. Tant la tension militaire que les divisions politiques n'empêcheront pas la Commune d'arriver à faire fonctionner assez efficacement les services publics et à assurer le ravitaillement. La Commune prouvera par-là la capacité de la classe ouvrière à s'auto-gérer. En outre seront mis en pratique une série de principes, à commencer par une démocratie communale au plus près des citoyens : la dimension de quartier qui est très forte et incontournable pour comprendre son fonctionnement. L'importance de la



Dernière barricade, Rue Ramponeau, Paris, © Krasnyi Collective / Never Forget collection

démocratie, on la retrouvera aussi dans le foisonnement des journaux mais surtout des clubs. Nombre d'entre eux se réuniront dans les églises en soirée, la pratique du culte pouvant se dérouler en journée. Les femmes y joueront un rôle important, ayant même leur propre club. Elles iront également au combat.

L'expérience prendra fin dans le sang de la « semaine sanglante ». 130.000 hommes vont méticuleusement ratisser Paris et fusiller des milliers d'hommes, de femmes et d'enfants, tandis que les défenseurs de la Commune vendent chèrement leur vie et leur idéal en se défendant barricades par barricades, quartier par quartier. À partir du 23 mai, les incendies ravagent la ville, déclenchés tant par les obus versaillais que par les tentatives désespérées des Communards de freiner l'avancée des lignards. Le mythe des « pétroleuses », ces femmes incendiaires, naîtra immédiatement. Dès le 25 mai, la ville est quasiment conquise. Les derniers combats se tiennent dans le cimetière du Père-Lachaise et dans le quartier de Belleville. À 15h, la dernière barricade tombe. Pour celles et ceux qui ont échappé au massacre commence un long calvaire dans les prisons de Versailles, en déportation ou en exil.

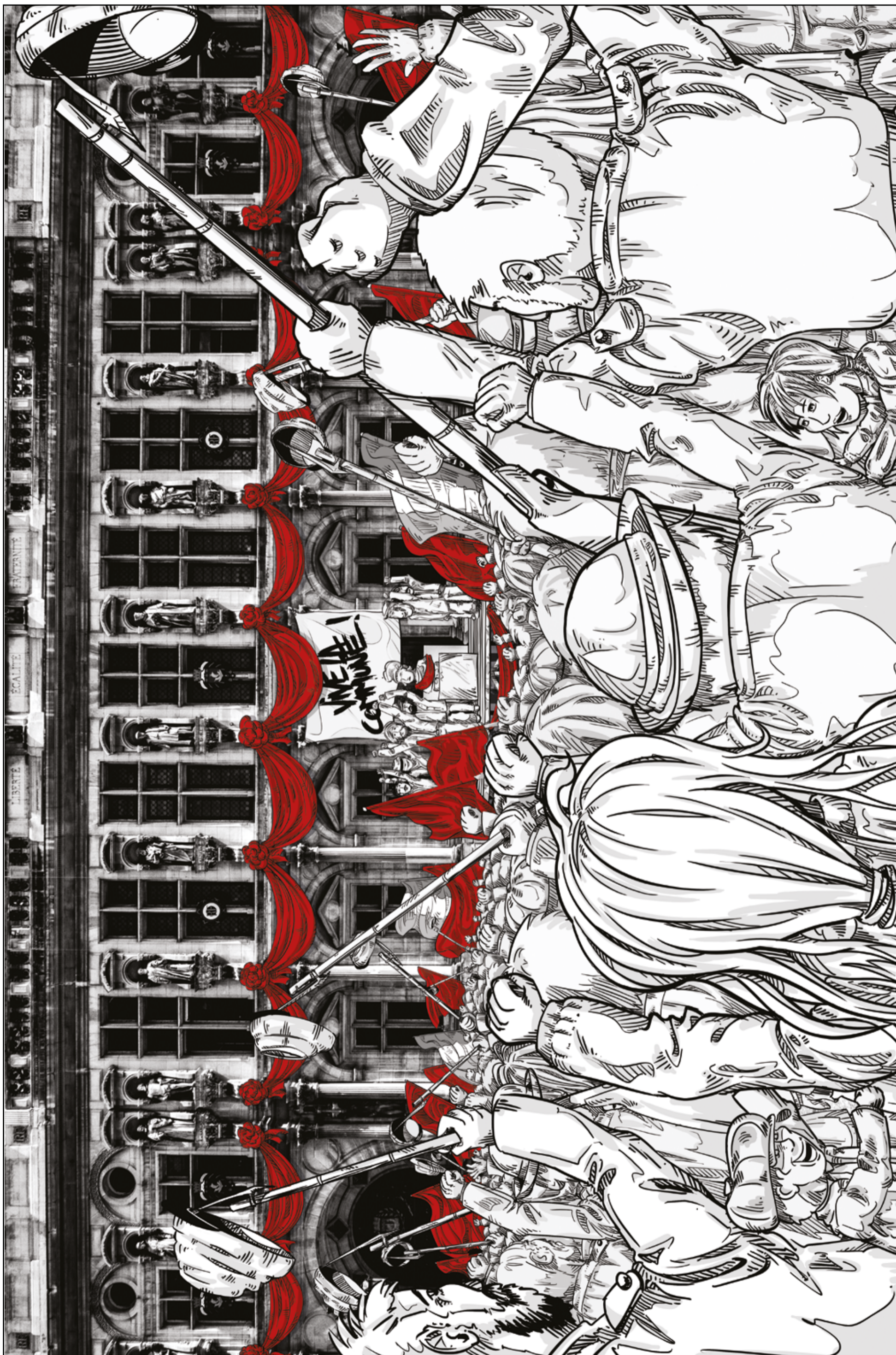
Bilan de la Commune

Au-delà d'actes symboliques, la Commune de Paris, ce fut surtout un grand nombre de réalisations des revendications du mouvement ouvrier, via de nombreux décrets. Citons notamment le gel des loyers et la réquisition des logements vacants pour que tout le monde ait un toit, la limitation du travail de nuit, l'abolition des amendes et des retenues sur les salaires, la réduction du temps de travail, la réquisition des ateliers abandonnés, la séparation de l'Église et de l'État, l'instruction laïque

obligatoire et gratuite, le caractère révocable des mandats et la limitation du cumul et des rémunérations qui y sont liés, l'égalité de traitement entre les enfants (légitimes ou non) ainsi qu'entre les épouses et les concubines pour la perception des droits et pensions... Mais la Commune, ce fut aussi les questions de l'égalité des sexes (même si la Commune n'accordera pas le droit de vote aux femmes et n'aura pas de dirigeantes), du rôle de la violence, de l'importance de l'or conservé par la Banque de France...

Épisode-clef de l'histoire sociale mondiale, la Commune suscitera une grande espérance qui sera portée et entretenue par ses survivants en exil, puis au sein du mouvement ouvrier. Depuis 150 ans, cet événement reste source de débats. C'est ainsi, par exemple, que c'est à l'occasion d'un meeting organisé par un groupe anarchiste place Delcour à Liège, et ayant pour thème le 15^e anniversaire de la Commune que la révolte de 1886 débutera. Une révolte qui marqua un tournant dans l'histoire sociale de la Belgique puisque c'est à sa suite que sera amorcée la législation sociale dans notre pays.

¹ Une bibliographie abondante existe sur le sujet. Voir ainsi les 4.938 références reprises dans Robert QUILLES, *Bibliographie critique de la Commune de Paris 1871*, Paris, La boutique de l'histoire, 2006. Les personnes intéressées à prolonger peuvent se référer aux ouvrages suivants, récemment sortis : Marc CÉSAR et Laure GODINEAU (dir.), *La Commune de 1871. Une relecture*, Créations édition, 2019 ; Quentin DELUERMOZ, *Commune(s), 1870-1871. Une traversée des mondes au XIX^e siècle*, Paris, Seuil, 2020. Et surtout Michel CORDILLOT (dir.), *La Commune de Paris 1871. Les acteurs, l'événement, les lieux*, Paris, Éditions de l'Atelier, 2020.



Le Service Bibliothèque & Librairie présente

Par Jérôme Delnooz, Louise Jeanne, Michel Recloux, et Tamara Hannay

▼ = coup de cœur

▼ **Dan Goldman et George Schall, Recherche famille désespérément, Les Humanoïdes associés, 2021, 17,99€**

Une famille juive profite de la venue d'Elton John à Auschwitz pour retourner sur les traces du grand-père. Entre les querelles familiales, les vies brisées, le vilain petit canard et les amours contrariées, un récit sur les 2^e et 3^e générations des survivants de la Shoah. Et la découverte de leur village d'origine, où la population déteste toujours autant les Juifs.



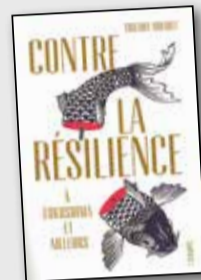
▼ **Silvia Federici, Une guerre mondiale contre les femmes : des chasses aux sorcières aux féminicides, La Fabrique éditions, 2021, 15€**

Un essai percutant où l'auteur lie le développement précoce du capitalisme aux chasses aux sorcières qui ont eu lieu en Europe et dans les Amériques aux XVI^e et XVII^e siècles, et démontre également leurs incidences sur les violences (conjugales, extrafamiliales et institutionnelles) et sur les féminicides à notre époque. Les points communs ? La privatisation de terres agricoles et le contrôle du corps des femmes. Elle rappelle également que, dans de nombreux pays (notamment en Afrique et en Asie), des femmes se font encore accuser de sorcellerie pour de multiples raisons et d'autres meurent encore dans d'atroces souffrances, et que rien ne peut changer sans un mouvement de solidarité entre les femmes (et les hommes) et un vrai changement institutionnel des États, qui sont les premiers à profiter de cette soumission.



▼ **Thierry Ribault, Contre la résilience à Fukushima et ailleurs, L'Échappée, 2021, 22€**

Gunther Anders se demandait : « le malheur est-il un mérite ? ». À en lire Thierry Ribault, c'est ce que la résilience voudrait nous faire gober. Ce concept, cette « imposture solutionniste », met en avant la perte, la chute comme moyen de rebondir, de se dépasser mais ne serait-ce pas plutôt un moyen de nous tenir en laisse, ne donne-t-elle pas le moyen de nous gouverner « par la peur de la peur » ? Ne serait-ce pas nous dire que « Oui, il y aura des catastrophes et nous ne pourrions rien y changer sauf à être résilient » ? Avec la résilience, il n'y a que du consentement individuel ! Une analyse sur « la politique de résilience », suite à Fukushima à appliquer à la gestion politique de la pandémie.



▼ **Léa Ducré, Benjamin Hoguet, Héloïse Chochois [et al.], Lynchages ordinaires, La Boîte à Bulles, 2021, 22€**

« Œil pour œil, et le monde finira aveugle » ! Cette BD raconte l'histoire de Johan, un jeune Français qui part effectuer un voyage au Brésil pour se ressourcer... mais qui va rapidement déchanter. D'emblée assailli par un sentiment d'oppression lié à la foule carnavalesque, il assiste également au lynchage d'un homme par un groupe « avide de justice ». Ce traumatisme va l'amener à essayer de comprendre l'origine de ce phénomène psycho-social de violence collective et raciste présent dans la société brésilienne. Cette quête de sens, troublante et obsédante, fera écho à son expérience d'une autre forme de violence, non dénuée d'effets dans la vie réelle : les campagnes de lynchages sur les réseaux sociaux. À travers ce récit et sa diversité de styles graphiques, l'équipe d'auteurs amène une réflexion intelligente, documentée, et nous rappelle que « la foule ne fait pas que détruire... elle peut aussi réparer ».



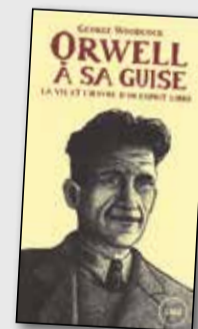
▼ **Carla Bergman et Nick Montgomery, Juliette Rousseau (trad.), Joie militante : construire des luttes en prise avec leurs mondes, Éditions du commun, 2021, 16€**

« À quoi ressemble la joie dans les milieux de lutte ? » Car oui, le militantisme c'est se prendre / et prendre le monde au sérieux, le rationaliser pour agir, mais c'est également des sentiments de joie et de désir ! D'ailleurs, l'anarchiste Emma Goldman ne disait-elle pas ? : « Si je ne peux pas danser à la révolution, je n'irais pas à la révolution ». D'aucuns ont parfois tendance à l'oublier, et gare alors au « burn out militant » ou au « sectarisme ». Ce livre souhaite mettre cet aspect au premier plan au moyen d'une étude inédite de la lutte depuis ses effets d'affects, mixant théorie, analyse de cas pratiques, entretiens avec des activistes et propositions. Paru aux USA en 2017, il est heureux de voir ce style de traduction originale traverser l'Atlantique pour faire réfléchir ici. « Lâcher prise » pour mieux « avoir prise » !



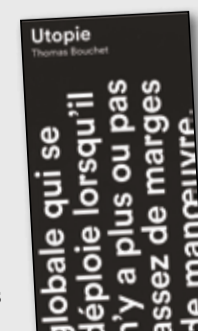
▼ **George Woodcock, Nicolas Calvé (trad.), Orwell à sa guise : la vie et l'œuvre d'un esprit libre, Lux, 2020, 20€**

1966. George Orwell est décédé depuis seize ans. Un de ses amis proches, George... Woodcock, homme de lettres, historien et anarchiste, désire réaliser une étude littéraire de son œuvre. Très vite, il est confronté à une difficulté : les gens qui ont connu Orwell ne parviennent jamais « à distinguer l'homme de ses écrits, comme le prescrit l'acte de foi de la critique littéraire moderne ». Pour parler de l'écrivain, Woodcock choisit donc en premier lieu d'exorciser « la mémoire de l'homme », en dressant dans ce livre un portrait intimiste, nuancé, de l'Orwell qu'il a connu ; et ensuite, seulement, de poser un regard affectueux, mais critique sur l'œuvre, tout en rattachant ces éléments à leur contexte politique et littéraire. Avec cette réédition contemporaine, Lux aide à nous réapproprier Orwell, sans les filtres déformants et récupérations en tout genre dont il (a) fait l'objet.



▼ **Thomas Bouchet, Utopie, Anamosa, coll. « Le mot est faible », 2021, 9€**

« Utopie » « utopie » « utopiste » « utopique » « pure utopie » « belle utopie » « folle utopie » « anti-utopie » « contre utopie ». Utopie... Un « mot-caméléon » qui prend les teintes de ce qui l'entoure, se mijote à toutes les sauces politiques, maintenant et au cours de l'Histoire. Fédérant, clivant, inspirant... Thomas Bouchet, professeur associé en Histoire de la pensée politique à l'université de Lausanne, dissèque au scalpel ce que recouvre ce vocable, « ce mot vif et vivant », « qui ne tient pas en place », et « qui pour cette raison même nous est précieux ». De cette manière, il nous invite à nous en (re)saisir, afin de bâtir des utopies concrètes !



▼ **Anne-Cécile Robert, Dernières nouvelles du mensonge, Lux, 2021, 14€**

Il y a les infos (fake news) en provenance des dictatures ou de chefs d'État trumpeurs, mais il y a aussi tous les petits ou grands mensonges de nos chers dirigeants démocrates car le mensonge « permet non seulement de contrôler le récit qui est fait de la réalité, mais aussi de tester la soumission de l'interlocuteur, car qui ne dit mot consent ». Il ne faut toutefois pas oublier que la vérité n'est pas un petit trésor caché difficile à découvrir, « la vérité n'est pas un absolu, mais une construction sociale », elle évolue suivant les connaissances et les échanges qui la mettent à l'épreuve. Un échange libre et respectueux des opinions qui ne peut se faire qu'en démocratie.



▼ **Sarah Schulman, Le conflit n'est pas une agression : rhétorique de la souffrance, responsabilité collective et devoir de réparation, B42, 2021, 23€**

Ne pas être d'accord, n'est-ce pas l'essence même de la démocratie ? N'est-ce pas ce qui fait de nous des individualités ? Le fait de ne pas être d'accord, cela fait-il de nous des agresseurs ? Que se passe-t-il alors dans la tête d'un fonctionnaire, d'un mari, d'un État pour que sa réaction soit disproportionnée : mort par étouffement (Eric Garner), épouse rouée de coups (Janay Palmer) et peuple bombardé pendant 50 jours (Gaza en 2014). Ce sont ces moments de réactions excessives que l'auteur veut analyser dans ce livre. Les analyser pour les démonter, « afin de déjouer l'engrenage de la violence et son lot de souffrances inutiles ».



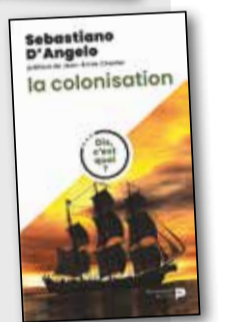
▼ **Roman Firmani, Déracinés, Éditions du Cerisier, 2021, 18€**

On suit l'histoire de Celso, un Italien originaire de la frontière slave, qui décide d'émigrer pour pouvoir subvenir aux besoins de sa famille, dans la période de l'entre-deux guerres. Il arrive d'abord en France, et puis en Belgique, et commence à travailler dans les mines. Là-bas, il dépérit, et voit le regard de la société changer à l'égard de son pays, État fasciste qui laisse complètement à l'abandon sa propre population. Ce roman est fictif, mais montre bien ce qu'a été la réalité de bon nombre d'Italiens émigrés à l'époque, mais aussi de toutes les populations du monde qui décident de partir, souvent au péril de leur vie.



▼ **Sebastiano D'Angelo, Dis, c'est quoi la colonisation ?, Renaissance du livre, 2021, 12,90€**

Un ouvrage en forme de conversation, qui vulgarise les grandes époques et étapes de la colonisation, aussi bien celles du XV^e siècle que celles de la fin du XIX^e siècle. Tout y passe : les raisons, les procédés, les marchandises, l'esclavage, la décolonisation, ses influences actuelles sur notre société mais aussi le lien avec les violences raciales aux États-Unis, George Floyd, et les mouvements antiracistes qui souhaitent déboulonner les statues du roi Léopold II. C'est simple, accessible et bien construit. À mettre entre les mains de toutes les personnes qui se posent des questions à ce sujet !



Le coin jeunesse

▼ **Anne Herbauts, Ni l'un ni l'autre, Casterman, Les albums, 2020, 15,90€**

Nous ne nous ressemblons pas, ni à notre père, ni à notre mère, nous sommes uniques. C'est le message véhiculé par cet album pour les enfants, pour les petits, les petits loups, les canards, les chats, les poussins, les lapins, les moustiques, les grenouilles, les papillons... dès 4 ans.



▼ **Jamia Wilson et Andrea Pippins, Prenez le pouvoir les filles !, Casterman, 2020, 12,95€**

23 conseils pour croire en soi et s'épanouir dans la vie. Un petit manuel de confiance en soi à destination des ados dans une mise en page accrocheuse et colorée. Des conseils et des exercices pratiques pour améliorer son rapport à soi, aux autres... et passer à l'action !



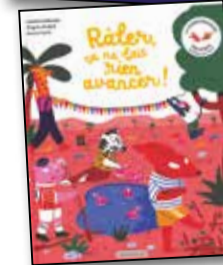
▼ **Ouvrage collectif, Joyeux bordel !, SIPS Planning des jeunes, 2021, 4,50€**

Donner la parole aux jeunes sur leur rapport à eux-mêmes, aux autres et au monde, c'est le projet du « JOYEUX BORDEL ! » édité par le SIPS. Et on n'est pas déçus... Des témoignages aux illustrations, en passant par la playlist destinée à accompagner la lecture, voire même la relecture en cours de projet, c'est une vraie place qui leur est laissée pour s'exprimer !



▼ **Caroline Pellissier, Virginie Aladjidi et Aurore Carric, Râler, ça ne fait rien avancer !, Casterman, 2021, 10,90€**

La communication pacifiste expliquée aux enfants au travers d'une histoire simple. Ici, avec Nico le chacal et Thérèse la girafe, comment faire un pas de côté en cas de conflit et envisager des solutions alternatives. Pour les enfants à partir de 4 ans.



Ces livres sont disponibles en prêt à la bibliothèque George Orwell des Territoires de la Mémoire. Vous pouvez également les commander auprès de la Librairie Stéphane Hessel, librairie@citemiroir.be ou +32(0)4 250 99 59.

« Mots »

Par Henri Deleersnijder

Occupation

Le 18 mars 1871, après que le chef du gouvernement Adolphe Thiers a ordonné la reprise par l'armée des canons de la Garde nationale disposés au pied de la butte Montmartre, le peuple de Paris se soulève contre cette atteinte notoire à sa souveraineté, lui qui vient de subir durant l'hiver le terrible siège de sa ville par les Prussiens. L'insurrection populaire commence, et des barricades s'érigent dans la capitale tandis que l'Hôtel de Ville est occupé. L'écrivain Jules Vallès écrit alors dans son journal *Le Cri du peuple* : « Paris s'est reconquis. » La Commune se mettait ainsi en place, dont le but était de défendre la République, non bourgeoise mais sociale et universelle.

L'histoire de France – mais pas seulement elle – est ponctuée de ce genre de prises de possession d'un lieu, dictées par une volonté de liberté ou de justice. Ce fut particulièrement le cas en 1936, sous le Front populaire. Au point que le terme « occupation », qui a d'abord désigné « ce à quoi on consacre son temps, son activité » ainsi que le « soin que l'on prend d'une chose », a pris alors le sens d'occuper des locaux. Illégalement, diront certains. Mais cela, c'est une question de point de vue...

Car les occupations d'usines à l'époque – près de 9.000 début juin – et la « grève sur le tas » – environ 2 millions de grévistes – sont nées d'une volonté spontanée du monde ouvrier de présenter à un gouvernement de gauche, issu de la victoire électorale de mai, des revendications auxquelles il estimait avoir droit au plus vite. On danse dans les fabriques où on bichonne l'« outil de travail », où les femmes viennent soutenir leurs compagnons, où l'on improvise des loisirs, dont le « radio crochet », ancêtre du karaoké. Embellie annonciatrice des congés payés et de nombre de conquêtes sociales qui enchanteront l'été 36.

Après les années noires de l'Occupation, autre temps autre résonance du mot, la veine mobilisatrice ne s'est pas tarie. En témoigne la vaste action de désobéissance civile non violente menée, de 1971 à 1981, contre l'extension d'un camp militaire sur le causse du Larzac, au sud du Massif central. L'opposition des paysans de l'endroit à ce projet du ministre de la Défense du moment, Michel Debré, sera soutenu durant de longues années par des dizaines de milliers de militants. Les plus anciens se souviennent avec nostalgie de l'appel en occitan *Gardarem lo Larzac*, nom d'un journal qui soutiendra avec constance cette lutte, laquelle se soldera par l'abandon du projet, suite à la décision de François Mitterrand, au début de sa présidence de la République.

Ce combat emblématique de la décennie postérieure à Mai 68 peut être vu comme une préfiguration non seulement de la mouvance altermondialiste, mais aussi de celle plus récente répondant à l'acronyme ZAD, soit « Zone à défendre ». On occupe un lieu en permanence pour stopper la réalisation d'un projet : tel fut, parmi d'autres cas similaires, le but poursuivi depuis plus de dix ans par les zadistes de Notre-Dame-des-Landes, au nord de la ville de Nantes, opposés à l'installation d'un aéroport. Celui-ci ne verra finalement pas le jour puisque les autorités y renonceront en 2018. En Belgique, c'est également le combat de la Zablière, la ZAD d'Arlon, qui a occupé autant qu'elle l'a pu le site de l'ancienne Sablière de Schoppach devenu un riche espace pour la faune et la flore, pour le préserver d'un projet de zoning PME.

Des initiatives analogues, dénonçant l'action jugée prédatrice d'un ultra-capitalisme sans états d'âme, se sont démultipliées au niveau mondial, prenant ici et là des nuances particulières mais charriant toutes une protestation sociale, armée le plus souvent à des soucis écologiques. Il suffit de songer aux mouvements *Occupy*, dont celui de Wall Street lancé au début de la décennie 2010.

Au vu de la dispersion de ces luttes hyperlocalisées et ne répondant à aucune concertation venue d'en haut, on rétorquera qu'il n'y a là rien de bien révolutionnaire. Voire... comme le fait remarquer l'écrivain italien Erri De Luca, dans son livre *Le tour de l'oie*, au cours d'un entretien avec son fils – qu'il n'a pas eu – : « [...] nous faisons valoir nos propres droits, en diffusant la conscience de posséder une force civique indépendante¹. » L'ancien membre de *Lotta continua* savait de quoi il parlait, qui avait été poursuivi pour « incitation à la délinquance » après avoir considéré que la construction de la ligne TGV Lyon-Turin devait être bloquée, sabotée. Puisque, selon ses propres mots, il s'agit d'« une œuvre nuisible et inutile ». Le 19 octobre 2015, il sortait libre du tribunal. ••

¹ Erri DE LUCA, *Le tour de l'oie*, coll. « Du monde entier », Paris, Gallimard, 2018, p. 93.

La Commune des ronds-points

Par Denis Saint-Amand,
Chercheur qualifié du FNRS à l'Université de Namur

Dans le documentaire *Macron président, la fin de l'innocence*, diffusé en mai 2018 sur France 3, Bertrand Delait invitait son interlocuteur à revenir sur le choix de recevoir Vladimir Poutine à Versailles, un an plus tôt : le Président français s'était alors justifié d'une façon sidérante, en indiquant que Versailles « c'est là où la République s'était retranchée quand elle était menacée », transformant en bastion de résistance le château où s'était organisé la répression des Communards et le massacre de la Semaine sanglante.

Au fond, cette saillie désinvolte n'était pas sans annoncer la suffisance avec laquelle Emmanuel Macron s'autoriserait, quelques mois plus tard, à traiter le mouvement des Gilets jaunes, qui peut à bien des égards s'envisager en regard de la Commune.

Plusieurs historiens et sociologues ont montré ce qui unissait les Gilets jaunes aux mouvements sociaux qui les ont précédés, et ce qui les en distinguait. De 1789 à Nuit Debout et des révoltes des canuts à Mai 68, les ressemblances ne doivent évidemment pas éclipser les spécificités du soulèvement qui s'est déclaré à l'automne 2018 et qui procédait d'un sentiment de mise à l'écart d'une part de la population française. Il est toutefois révélateur que, sur les tags, pancartes et banderoles des manifestants, mais aussi sur les gilets qu'ils portaient, l'expression de leurs sentiments passait par de nombreuses allusions à la Commune de Paris : « Vive la Commune ! », « Demain c'est 1871 ! », « 1871 raisons de niquer Macron » ou « La Commune demeure », clamaient ces écritures « sauvages » – spontanées, brutes et éphémères – qui dynamisent la contestation et agissent comme un défouloir. De même que la Commune est née d'une occasion (le refus de laisser Thiers désarmer la butte Montmartre, le 18 mars 1871) et a rassemblé des citoyens décidés à améliorer leurs conditions de vie, le mouvement des Gilets jaunes a émergé à partir d'un élément précis, révélateur d'un malaise plus large (l'annonce de l'augmentation de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques ou TICPE) et l'opposition s'est développée en recensant d'autres signes d'une crise sociale et politique (la disparition de l'impôt sur la fortune [ISF], le délitement des services publics, la baisse du pouvoir d'achat, la fraude fiscale, etc.).

Né à Paris, le communalisme de 1871 allait gagner la Province ; un mouvement inverse caractérise l'expansion des Gilets jaunes : aux temps forts constitués par les manifestations hebdomadaires du samedi dans les grandes villes et dans la capitale – qu'ils gagnaient pour faire entendre la colère de ceux qui n'y vivent pas – correspondaient, pendant la semaine, des périodes d'occupation des ronds-points de Province, là où l'insurrection avait pris corps. Le choix de ces quasi-non-lieux, préférés aux traditionnelles barricades, a permis le développement d'une sociabilité de bivouac, dont le film *J'veux du soleil* de Gilles Perret et François Ruffin donne un aperçu. La stratégie d'investissement de ces espaces a conduit le politologue Laurent Jeanpierre à envisager le mouvement comme « la Commune des ronds-points ». Bloquer ces derniers était significatif : parce qu'ils régulent le trafic et qu'on y tourne en rond, ils renvoient autant à l'ordre qu'à la routine – deux valeurs à subvertir. Mais les ronds-points sont aussi des espaces de peu : en s'en emparant, les Gilets jaunes leur conféraient une fonction inédite en faisant d'eux le support de ce que l'historienne Kristin Ross, au sujet de la Commune, appelle des « gestes anti-hiérarchiques spontanés » et affirmaient en cela leurs capacités de perturbation (« Enfin les ronds-points servent à quelque chose ! », ironisait l'un des tags du mouvement).

Il est tentant de rapporter aux Gilets jaunes les remarques de Kristin Ross, qui observe comment la Commune fut à la fois un « laboratoire d'inventions politiques » et « un moment horizontal » d'aplanissement des hiérarchies, misant sur l'équipollence des insurgés autant que sur une réappropriation d'un espace public souvent hostile. « Nous appartenons à la canaille », écrivait Vermersch dans l'éphémère reprise du *Père Duchêne* qui parut en décembre 1869 avant de renaître pendant la Commune ; « Ceux qui ne sont rien sont partout », soutiennent les Gilets jaunes en pastichant une déclaration d'Emmanuel Macron (qui, lors de l'inauguration de la station F installée dans la halle

Freyssinet, le 29 juin 2017, avait cru bon de déclarer : « Une gare, c'est un lieu où l'on croise les gens qui réussissent et les gens qui ne sont rien. »). Ces deux cris permettent de saisir, d'un siècle à l'autre, un similaire sentiment de mise à l'écart des citoyens ordinaires, autant qu'une volonté de se relever et de forcer l'amélioration de leur situation, de redevenir « les maîtres de leur propre histoire » – selon la formule d'un célèbre tract situationniste.

Si la Commune et le mouvement des Gilets jaunes dialoguent sur le plan de la défiance à l'égard d'un pouvoir politique qui ne convainc plus, des accointances se mesurent aussi sur le plan des moyens de contestation de l'ordre établi et des assauts symboliques : les dégradations de l'Arc de Triomphe par les Gilets jaunes ont provoqué une indignation rappelant celle qui a suivi la destruction de la colonne Vendôme ; l'incendie du Fouquet's semble *a priori* anecdotique en comparaison de celui de l'Hôtel de Ville, mais ce choix peut en réalité se lire comme une injure, le restaurant visé incarnant, depuis le mandat présidentiel de Nicolas Sarkozy, un espace de pouvoir sans noblesse, un repaire *bling-bling* emblématique de la médiocrité d'un pouvoir confondant raffinement et tape-à-l'œil. De l'héritage communaliste procèdent les réunions conviviales des ronds-points, fonctionnant à la fois comme des espaces d'échange et de formation politique, et, plus encore, les expériences de démocratie directe qui se sont progressivement mises en place.

Comme le souligne Laurent Jeanpierre, l'une des stratégies adoptées par les Gilets jaunes pour dépasser la dimension contestataire de la mobilisation visait l'établissement d'un système autonome de représentation à travers des assemblées générales et des « assemblées d'assemblées », du côté de Commercy, Saint-Nazaire, Montreuil ou Montceau-les-Mines – où s'est déroulé, le 30 juin 2019, une grande réunion de Gilets jaunes rassemblant 700 participants et 246 délégations venues de l'ensemble du pays. En a notamment émergé un appel à la mobilisation autour du référendum d'initiative partagée sur l'aéroport de Paris, qui permettrait de conduire progressivement à l'instauration du référendum d'initiative citoyenne (RIC) – l'un des véritables enjeux du mouvement, qui interroge les modes de fonctionnement du jeu démocratique et le rôle que le peuple peut effectivement y jouer.

Bien sûr, il existe aussi des différences notables entre les Gilets jaunes et la Commune de 1871 : le tag ironique « Normalement, les barricades, c'est nous », peint sur les plaques protégeant la devanture d'un magasin parisien et qui actait par dérision le renversement des pratiques instauré par les Gilets jaunes, en donne un exemple comique ; le choix du récent mouvement de ne pas se doter de représentants, par refus des mécanismes politiques traditionnels, en est un autre, plus fondamental. Et si on ne peut décemment pas comparer la sordide politique d'épuration responsable des milliers de morts de la Semaine sanglante à la répression violente exercée sur les Gilets jaunes, il n'empêche que certaines décisions et déclarations de l'actuel chef d'État valaient bien le cynisme d'Adolphe Thiers. Ainsi, après avoir invectivé la « foule haineuse » et s'être gaussé des « Gaulois réfractaires au changement », le président en fonction n'a pas craint de déclarer qu'il n'y avait pas eu de « violences irréparables » commises par les forces de l'ordre. Malgré les morts, les énucléations, les mains arrachées, les tabassages et les humiliations.

Voir aussi : Justine HUPPE et Denis SAINT-AMAND (dir.), *COntEXTES*, n° 30, *Discours et imaginaires de la Commune*, 2021 ; Laurent JEANPIERRE, *In Girum. Les leçons politiques des ronds-points*, Paris, La Découverte, 2019 ; Kristin ROSS, *L'imaginaire de la Commune*, trad. Étienne DOBENESQUE, Paris, La Fabrique, 2015.

Quand l'extrême droite tente de se justifier

U n e c h r o n i q u e d e J u l i e n D o h e t

Lire la production de l'extrême droite des années 1920-1930, c'est constater combien la matrice doctrinale n'a pas fondamentalement changé en cent ans. C'est aussi s'apercevoir que certains arguments utilisés aujourd'hui sur la « liberté », les « dérives de la sociologie », la « domination idéologique et médiatique de la gauche »... sont des resucées d'un discours bien huilé.

Un militant d'extrême droite convaincu¹

José Streeel (1911-1946) est né à Jemeppe-sur-Meuse. Recevant une éducation catholique, il entre dès l'adolescence en contact avec l'œuvre de Charles Maurras et les idées de l'Action Française². Très bon élève, il poursuit ses études à l'Université de Liège en philologie romane et de philosophie pure dont il sort diplômé en 1934. Il est alors déjà engagé politiquement, ayant rédigé plusieurs articles pour l'Association Catholique de la Jeunesse Belge et un livre pour les éditions Rex, dirigées par Léon Degrelle³. À la sortie de son service militaire en 1935, il est engagé par Degrelle comme secrétaire de rédaction et rédacteur en chef des éditions Rex, qui deviennent un mouvement politique dont Streeel devient un des principaux penseurs et théoriciens. Mobilisé dans l'armée belge, il est fait prisonnier mais est libéré dès août 1940 et reprend ses activités journalistiques en devenant rédacteur en chef du *Pays réel*, l'organe de Rex. Il collabore également à Radio Bruxelles. Partisan d'une collaboration limitée, il prend du recul à partir de 1943, sans pour autant se retirer totalement vu qu'il rejoint *Le Soir* « volé ». Le 2 septembre 1944, alors que les Alliés s'approchent, il se réfugie avec sa famille en Allemagne. Il est condamné à mort par contumace le 17 janvier 1945. Peu avant la capitulation allemande, il rentre en Belgique sous une fausse identité mais est reconnu et arrêté le 3 mai. Il obtient la révision de son procès devant le Conseil de guerre mais, au bout de la procédure, la condamnation à mort est confirmée. Il est fusillé à Saint-Gilles le 21 février 1946.

Un rapport tendu avec le parti catholique

Le livre analysé ici⁴ est au deux-tiers une réponse de Rex à la réaction des autorités du parti catholique envers lui. Pour Streeel, ces attaques sont la conséquence directe du fait que Rex a commencé à sortir du conformisme et à dénoncer des scandales, y compris au sein du parti catholique. Il est important pour les rexistes de réagir à la décision de leur exclusion de la Ligue des Travailleurs Chrétiens, qu'ils considèrent comme le signe d'une intolérance envers les idées critiques et d'un fonctionnement dictatorial, car ceux-ci sont très majoritairement issus de l'action catholique et tiennent à s'inscrire pleinement dans cette tradition⁵. « De toute manière, la conquête et le redressement du parti catholique réel reste notre premier objectif après quoi viendra immédiatement sa transformation en un grand parti populaire ouvert à tous. Les deux opérations peuvent être simultanées et se réaliser au sein de Rex.⁶ » Mais atteindre cet objectif ne justifie pas toutes les compromissions : « Diverses expériences ont prouvé qu'à vouloir régénérer le parti en s'y infiltrant et en votant des ordres du jour, on n'aboutissait à rien. Rex qui ne se satisfait pas de résolutions platoniques a employé pour sauver le parti en le transformant de fond en comble la seule méthode susceptible de réussir : une critique directe, énergique, loyale, indifférente aux intérêts des personnes et des choses⁷. »

Et de passer à la contre-offensive en profitant de l'occasion pour développer les idées rexistes : « Il n'est pas fait mention dans les propositions de M. Colens de notions tenues à Rex pour très importantes et proprement constitutives de la mystique rexiste, telles que : salut du peuple, exaltation des vertus, régime populaire, constitution d'un grand parti populaire, système social et économique à la taille de l'homme, restauration de la famille et notamment respect de la

femme et de la mère, responsabilité et compétence, solidarité des diverses fonctions – (fonctions plutôt que classes) – unanimité suffisante, contact direct avec des foules. Des termes comme “ordre nouveau” sont chez nous d'un usage exceptionnel ; nous parlons plus volontiers de régime populaire : il y a une différence non seulement de mots mais aussi de notions.⁸ »

Des éléments de programme déjà rencontrés...

Concernant le programme, Streeel dès les premières pages évoque le côté mystique : « Rex est un phénomène historique, c'est-à-dire humain, c'est-à-dire spirituel. Avant de se manifester dans la vie publique, Rex est vécu dans des âmes⁹. » Rex, c'est un chef auteur de *La révolution des âmes*¹⁰, Léon Degrelle qui « n'a fait que galvaniser les aspirations mal conscientes et les énergies latentes de toute une génération et de tout un peuple¹¹ ». Un peuple qui doit avoir un contact direct avec celui qui le dirige : « La vraie souveraineté populaire, c'est celle-là : des chefs qui commandent avec autorité, mais qui par le contact direct et fréquent avec leur peuple se sentent en constante communion d'idées et de volonté avec tout ce qu'il y a de sain dans le pays¹². » Un fonctionnement qui permet l'unité et que le parlementarisme rend impossible car : « Le régime parlementaire implique nécessairement le fractionnement du peuple en clans rivaux : ce fractionnement est la condition même du fonctionnement du régime¹³. » Rex, c'est aussi un mouvement jeune, tant dans son histoire que dans ses membres : « Rex est un mouvement. Rex est vie. Rex a été recherche et effort. Toujours, à travers toutes les fluctuations, quelque chose est resté inébranlablement stable : c'est l'état d'âme dont le rexisme est l'expression, c'est la volonté qui l'anime de faire quelque chose qui soit digne des grandes espérances de notre jeunesse¹⁴. »

La volonté d'unité du peuple, de la nation, implique évidemment le rejet du concept de lutte des classes au profit d'une vision corporatiste : « C'est autour de l'idée d'entreprise qu'il faut agencer une théorie économique et sociale réaliste. L'entreprise est la cellule économique comme la famille est la cellule sociale (...). De cette conception, qui est la conception réelle, découlent nombre de conséquences dont la principale est sans doute la nécessité d'une cogestion de l'entreprise. Il est normal que tous ceux qui travaillent aient, à l'occurrence du travail fourni et du risque couru, un droit de regard sur les destinées de l'entreprise et sa gestion. L'entreprise devra ensuite s'intégrer dans la communauté populaire par la voie de l'organisation corporative (...)¹⁵. »

... et certains faisant écho avec aujourd'hui

Rex se défend de créer le désenchantement : « Rex ne suscite pas des mécontents ; en fait, des mécontents existent. Ils trouvent dans le mouvement rexiste, non seulement l'expression de leur mécontentement, mais aussi et surtout une raison d'espérer. C'est pour eux une issue – la seule – qui s'offre en dehors du communisme. » Ce rôle de barrage au communisme – aujourd'hui, on parlerait juste de « la gauche » – est évidemment central dans le discours d'extrême droite : « Ces conceptions, ces prétentions nous maintiennent dans l'atmosphère intellectuelle du marxisme ; elles posent les problèmes dans les mêmes termes que le marxisme, même si elles apportent des solutions opposées. Un effort vigoureux de redressement doctrinal devrait commencer par briser les cadres de la pensée marxiste, tâche d'autant plus facile que ces cadres ne correspondent à rien de réel. En apportant la notion de communauté populaire, Rex apporte quelque chose de nouveau. Cette notion est d'ailleurs plus qu'une notion ou un mythe social : elle correspond à une réalité. Considérer les hommes d'un même peuple comme une communauté d'êtres travaillant ensemble à créer un bien-être dont ils jouiront ensemble pour développer leur personnalité, c'est prendre de la réalité humaine une vue exacte, calquée sur les faits. Tenir tous les hommes – et non toutes les classes – pour solidaires, c'est décrire les choses telles qu'elles sont et non telles qu'on les voit à travers des idées a priori¹⁸. »

Et de revenir sur l'identité chrétienne : « C'est d'autres vertus que Rex entend exalter : les vertus les plus profondes d'un vieux peuple chrétien comme le nôtre : la dignité de la personne humaine, la solidarité des hommes entre eux, le respect de la femme et de la mère, le goût du travail bien fait, le prestige des élites naturelles, la hiérarchie et l'ordre dans la justice (...)¹⁹ », mais aussi sur le refus de l'égalité : « nous ne croyons pas à l'égalité des hommes, mais nous croyons au mérite²⁰. »

Pour José Streeel, le rexisme ne cessant de se développer, commençant à s'organiser, fait peur : « Les marxistes, très tôt affolés par les succès populaires de Rex, ont inventé la légende de Rex mouvement fasciste, espérant ainsi en faire un épouvantail. Cette manœuvre grossière n'a pu tromper que ceux qui voulaient être trompés. Il faut croire que M. Vermeulen est de ce nombre. La campagne marxiste étant de même sens que la sienne, il s'est annexé le gros argument qu'il y trouvait²¹ », et d'enchaîner sur le fait que ce sont les antifascistes qui sont les partisans de la dictature et qui refusent la liberté d'expression²². Par ailleurs, les droits de l'Homme sont limités par le cadre naturel indépassable, tandis que la sociologie est à interroger comme ne relayant que les avis de la gauche : « Il faudrait préalablement se demander si les classes existent réellement au sens marxiste du mot et si le concept de classe n'est pas une invention de sociologue, assez commode pour les théoriciens mais ne reposant sur aucun fondement réel²³. »

Terminons par une citation qui traduit le darwinisme social dans le triptyque « Travail-Famille-Patrie » remplaçant à l'extrême droite le « Liberté-Égalité-Fraternité » issu de la Révolution française²⁴ : « Il importe de prendre les hommes où ils vivent réellement, quotidiennement et d'amener au maximum possible de perfection structurelle et fonctionnelle les institutions naturelles dans le cadre desquelles ils développent leur existence. L'effort doit donc porter principalement sur la famille, sur la profession et sur l'État. Transformer ces trois institutions de manière à en obtenir le meilleur rendement matériel et surtout moral, c'est réaliser dans le concret la révolution que tous sentent nécessaire²⁵. »

1 Une biographie lui a été consacrée : DELAUNOIS, Jean-Marie, *De l'Action catholique à la collaboration. José Streeel*, Bourtembourg-Courcelles-Bruxelles, Legrain, 1992.

2 Voir « De l'inégalité à la monarchie » in *Aide-mémoire* n°33 de juillet-septembre 2005.

3 Sur Degrelle et le rexisme, voir « Léon Degrelle et le Rexisme » in *Aide-mémoire* n°23 de janvier-mars 2003, « Le refus de la démocratie parlementaire » in *Aide-mémoire* n°37 de juillet-septembre 2006, et « Tintin-Degrelle » une idéologie au-delà de la polémique » in *Aide-mémoire* n°50 d'octobre-décembre 2009 et n°51 de janvier-mars 2010.

4 STREEEL, José, *Ce qu'il faut penser de Rex*, Bruxelles, Éditions Rex, (1935), 149p.

5 Voir « La Loi du décalogue » in *Aide-mémoire* n°64 d'avril-juin 2013.

6 P. 80.

7 Pp. 47-48.

8 Pp. 63-64. L'abbé Colens était le conseiller moral de la Ligue.

9 P. 11.

10 DEGRELLE, Léon *La Révolution des âmes*. Paris, Les Éditions de France, 1938.

11 P. 41.

12 Pp. 112-113.

13 P. 122.

14 P. 18.

15 P. 143 Voir « Force, Joie et Travail ! » in *Aide-mémoire* n°45 de juillet-septembre 2008, « L'extrême droite défend-elle les travailleurs ? » in *Aide-mémoire* n°60 d'avril-juin 2012, et « La “démocratie autoritaire” pour le bien des travailleurs » in *Aide-mémoire* n°65 de juillet-septembre 2013.

16 P. 70.

17 Voir « L'anticommunisme d'un transfuge » in *Aide-mémoire* n°59 de janvier-mars 2012 et « Antisémisme et anticommunisme. Les deux mamelles de l'extrême droite » in *Aide-mémoire* n°63 de janvier-mars 2013.

18 P. 141.

19 P. 107.

20 P. 119.

21 P. 55.

22 Voir « L'antifascisme, le nouveau fascisme ? » in *Aide-mémoire* n°94 d'octobre-décembre 2020.

23 P. 138.

24 Voir « Travail – Famille – Patrie » in *Aide-mémoire* n°49 de juillet-septembre 2009.

25 P. 144.



page onze



Le réseau « Territoire de Mémoire »

Les villes ou les communes

Aiseau-Presles, Amay, Andenne, Anderlecht, Anderlues, Anhé, Ans, Anthisnes, Antoing, Arlon, Assesse, Aubange, Awans, Aywaille, Bassenge, Bastogne, Beaumont, Beauraing, Beauvechain, Beyne-Heusay, Beloeil, Berloz, Bertrix, Bievre, Blegny, Bouillon, Boussu, Braine-l'Alleud, Braine-le-Château, Braine-le-Comte, Braives, Bruxelles, Chapelle-lez-Herlaimont, Charleroi, Chaudfontaine, Chaumont-Gistoux, Chièvres, Chimay, Chiny, Ciney, Clavier, Colfontaine, Comblain-au-Pont, Comines-Warneton, Courcelles, Court-Saint-Étienne, Couvin, Dalhem, Dison, Donceel, Durbuy, Ecaussines, Enghien, Engis, Erezée, Esneux, Etterbeek, Evere, Farciennes, Fernelmont, Ferrières, Fexhe-le-Haut-Clocher, Flémalle, Fléron, Fleurus, Flobecq, Floreffe, Florennes, Florenville, Fontaine-l'Évêque, Fosses-la-Ville, Frameries, Froidchapelle, Gedinne, Geer, Genappe, Gerpinnes, Gesves, Gouvy, Grâce-Hollogne, Grez-Doiceau, Habay, Hamoir, Ham-sur-Heure-Nalinnes, Hannut, Hastière, Havelange, Herbeumont, Héron, Herstal, Herve, Hotton, Houffalize, Huy, Incourt, Ittre, Jalhay, Jemeppe-sur-Sambre, Jette, Jodoigne, Juprelle, La Bruyère, La Louvière, Lessines, Leuze-en-Hainaut, Liège, Liernieux, Limbourg, Lincet, Lobbes, Malmedy, Manage, Manhay, Marchin, Martelange, Meix-devant-Virton, Merbes-le-Château, Modave, Momignies, Mons, Morlanwelz, Musson, Namur, Nandrin, Neupré, Ohey, Onhaye, Orp-Jauche, Ottignies-Louvain-la-Neuve, Ouffet, Oupeye, Pepinster, Peruwelz, Perwez, Philippeville, Plombières, Pont-à-Celles, Profondeville, Quaregnon, Quévy, Ramillies, Rebecq, Remicourt, Rixensart, Rochefort, Rouvroy, Rumes, Sainte-Ode, Saint-Georges-sur-Meuse, Saint-Ghislain, Saint-Gilles, Saint-Hubert, Saint-Nicolas, Sambreville, Seneffe, Seraing, Silly, Sivry-Rance, Soignies, Sombreffe, Somme-Leuze, Soumagne, Spa, Sprimont, Stavelot, Stoumont, Tellin, Theux, Thimister-Clermont, Thuin, Tintlot, Tintigny, Trois-Ponts, Trooz, Vaux-sur-Sûre, Verlaine, Verviers, Vielsalm, Viroinval, Visé, Vresse-sur-Semois, Waimes, Walcourt, Wanze, Waremme, Wasseiges, Wavre, Welkenraedt, Wellin, Woluwe-Saint-Lambert, Woluwe-Saint-Pierre, Yvoir
Les provinces : Brabant wallon, Hainaut, Liège, Luxembourg

Le Mot du président

Par Jérôme Jamin

S'il fallait rapidement et de façon expéditive résumer les défis qui animent notre association depuis sa création, on noterait d'abord la résurgence des fascismes de l'entre-deux-guerres sous des allures différentes dans les années 80 et 90, notamment sous la forme de l'extrémisme de droite, qui ne s'apparente pas directement au fascisme mais qui lui ressemble très fort lorsqu'il s'agit de la force, de la violence, de l'autorité, du racisme, etc. C'est le point de départ de l'aventure, les fondateurs étaient d'anciens résistants ayant connu l'expérience concentrationnaire, pas question de laisser ces pâles mais dangereuses copies remettre au cœur de la Cité un agenda nationaliste et xénophobe. Résister ! Résister ! Une démarche symbolisée plus tard par le Triangle rouge.

Il faut ensuite signaler l'évolution des discours d'extrême droite dans les années 90 en grande partie liée à la législation antiraciste un peu partout en Europe, contrairement aux États-Unis où la liberté d'expression est protégée en vertu d'autres principes. Les législateurs européens, tous pays confondus, ont renforcé le cadre : l'incitation à la haine raciale et à la discrimination est sévèrement condamnée, amende pour les uns, inéligibilité pour les autres, etc. L'effet pervers est connu, le langage de l'extrême droite s'est adapté, un langage codé a fait son apparition, la haine de l'étranger a laissé la place à la défense de la démocratie contre le Musulman certainement intégriste, le rejet du multiculturalisme a ouvert la voie à la défense du patrimoine culturel et identitaire national, un droit fondamental, etc. Mais avoir réussi à changer les mots reste une victoire ! On le sait, la violence est toujours précédée d'une libération de la parole, le massacre des uns est précédé par les injures et les incitations à la haine (« débarrassez-nous de ces cafards »), le génocide des autres est toujours devancé par les caricatures et les appels au meurtre (« si on ne les arrête pas tout de suite, ces rats vont nous exterminer »). En obligeant l'extrême droite à décharger la violence des mots, une partie du danger est sous contrôle. C'est une victoire !

Plus tard, un autre défi est apparu, si les partis d'extrême droite étaient souvent écartés du pouvoir grâce à un cordon sanitaire, un front républicain ou une exclusion des médias, leurs idées traversaient les lignes de démarcation, allant parfois jusqu'à s'inviter dans les salons des partis traditionnels. Ici, l'enjeu est énorme car il faut parvenir à reprocher à des partis qui ne sont pas extrémistes et qui défendent sincèrement les valeurs

démocratiques et les droits fondamentaux que certaines de leurs politiques s'apparentent à du nationalisme xénophobe. C'est la fameuse zone grise, l'endroit où il est difficile de séparer clairement l'acceptable de l'inacceptable.



Plus récemment, les réseaux sociaux sont devenus une priorité pour notre association. Non pas à cause de nouvelles formes de discours de haine, rien n'a changé, mais à cause de l'hyper-circulation de ces derniers, la banalisation de leurs contenus, et l'impunité des porteurs de haine, mais aussi des plateformes qui prétendent n'avoir aucune responsabilité précisément parce qu'elles sont des plateformes. Un peu comme si, devant un client malade après avoir mangé un hamburger, le patron d'un McDo disait : « on ne peut rien faire pour vous, on est une plateforme, pas un resto ». Les réseaux sociaux sont comptables et encore une fois les législations européennes vont dans le bon sens en la matière, contrairement aux États-Unis où la liberté d'expression est protégée en vertu d'autres principes.

Et puis la pandémie est arrivée ! Et après quelques hésitations, notre association a vite compris que l'enjeu n'était pas que sanitaire et économique ou psychologique, il était aussi au cœur de la défense des droits fondamentaux. Couvre-feu, violation du domicile, interdiction de manifester, interdiction de se rassembler, obligation de se vacciner, fermeture des magasins, contrôle dans la rue, port du masque, etc. Les régimes totalitaires ont obtenu avec la menace du camp ce que nos gouvernements obtiennent sans violence avec la pandémie. Tout n'est pas dans tout et chaque situation est singulière, mais on ne peut qu'être très alarmé de la capacité des démocraties à devenir autoritaires pendant un an sans aucune protestation ni opposition politique, juste des mécontents et des gens qui en ont marre, pour l'instant... ••

« Aide-mémoire fait débat » : le grand retour en commun !

N'ayons pas peur, on y croit : le 24 juin prochain, à 18h, venez nous retrouver à la Cité Miroir pour relancer la dynamique du débat participatif autour de la revue *Aide-mémoire*. On y causera, dans le sillage de la Commune de Paris, de ce qui fait commun aujourd'hui entre nous vivants et des territoires à occuper et à se réapproprier, à commencer par celui de la démocratie !!

Infos : Tenez-vous au courant des modalités d'organisation de cet événement sur le site des Territoires de la Mémoire ainsi que sur notre page Facebook.



Répression à Montmartre, Impasse du Tertre, Paris, © Krasnyi Collective / Never Forget collection

Aide-Mémoire Publication trimestrielle du Centre d'Éducation à la Résistance et à la Citoyenneté
• *Aide-Mémoire* est la revue des membres de l'ASBL "Les Territoires de la Mémoire" • Président : Jérôme Jamin • Directeur : Philippe Evrard • Boulevard de la Sauvenière 33-35 - 4000 Liège • Tél. : 04 232 70 60 • Fax : 04 232 70 65 • e-mail : aide-memoire@territoires-memoire.be • www.territoires-memoire.be • Editeur responsable : Jérôme Jamin
• Directeur de la publication : Philippe Evrard • Rédacteur en chef : Julien Paulus • Comité de rédaction : Henri Deleersnijder, Jérôme Delnooz, Jenifer Devresse, Tamara Hannay, Gaëlle Henrard, Jérôme Jamin, Louise Jeanne, Maite Molina Mármol, Gilles Rahier, Michel Recloux, Olivier Starquit • Photos-dessins par le collectif KRASNYI • Infographie et mise en page : Millillu - Valérie Pernot - Polleur • Impression : Vervinck et fils • Les articles non signés sont tous de la rédaction.
Toute reproduction, même partielle, de ce trimestriel est strictement interdite sans l'autorisation préalable de l'éditeur responsable. Les articles n'engagent que leurs auteurs. • ISSN 1377-7831

Vos données personnelles font l'objet d'un traitement destiné uniquement à vous informer des activités de notre association sans but lucratif (asbl). Cette dernière met en œuvre toutes les mesures pour assurer la sécurité de vos données et le respect de votre vie privée. En aucun cas ces données ne seront vendues ou cédées à des tiers. Vous pouvez modifier ou faire supprimer vos coordonnées en adressant un courriel à administration@territoires-memoire.be ou en téléphonant au 04 232 70 60. Vous avez également, en cas de difficulté persistante, la possibilité d'introduire une réclamation auprès de l'Autorité de Protection des Données (APD).